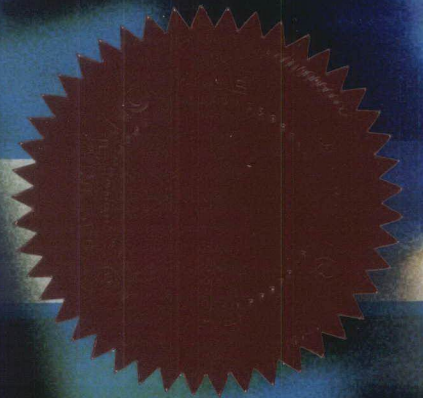


ASSEMBLÉE NATIONALE
N^o 332-20060608

IMAGINEZ LES POSSIBILITÉS



IQ Investissement
Québec

RAPPORT ANNUEL 2005-2006

TABLE DES MATIÈRES

5 Introduction

7 Profil de la Société

8 Faits saillants 2005-2006

10 Message du président-directeur général

13 Revue globale des activités de financement

14 Résultats globaux

15 Résultats par région administrative

16 Résultats par secteur d'activité économique

17 Résultats par type d'intervention financière

19 Revue détaillée des activités et des résultats

21 Orientation 1 : Inciter les PME à investir et à créer des emplois

23 Orientation 2 : Gérer des outils de développement économique

30 Orientation 3 : Améliorer la performance

32 Orientation 4 : Optimiser le service à la clientèle

35 Gestion

36 Régie d'entreprise et structure organisationnelle

40 Instruments de gestion

41 Gestion des risques

43 Ressources humaines

45 Information financière

47 Revue de l'activité financière par la direction

50 États financiers

85 Renseignements supplémentaires

87 Retombées économiques

95 Produits financiers et mesures fiscales gérés par Investissement Québec

96 Modifications survenues en cours d'année

97 Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration

99 Déclarations relatives à divers règlements

100 Liste des points de service d'Investissement Québec



IMAGINEZ LES POSSIBILITÉS

Élaboration des contenus et rédaction :
Direction de l'évaluation de la performance
et Direction de la comptabilité et de la trésorerie
Révision : Direction des communications, du marketing
et des relations gouvernementales et
Direction de la vérification interne
Éditique : FormaConseil inc.
Infographie : Caractéra
Design : Parallèle, designers d'images de marque
Photos : Emmanuel Joly
Coordination de la création et de la production :
Direction des communications, du marketing
et des relations gouvernementales

© Investissement Québec, juin 2006
Dépôt légal – 2006
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN: 2-550-47206-3

Note : Dans ce document, les ministères sont désignés
par les appellations en vigueur au 31 mars 2006.

This report is also available in English.

Déclaration du président-directeur général

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données et des contrôles afférents.

Le rapport annuel 2005-2006 d'Investissement Québec :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les valeurs de la Société;
- présente les objectifs, les indicateurs et les résultats;
- présente des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2006.

Le président-directeur général par intérim,



André Côté

Québec, le 30 mai 2006



Innover

pour devancer la concurrence



INTRODUCTION



Profil de la Société

Mission

Favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique et à la création d'emplois.

Vision

Être reconnue comme une organisation performante auprès de nos clients, du gouvernement et de nos employés.

Valeurs

La compétence, l'esprit d'équipe et d'initiative.

La confiance, l'ouverture et l'efficacité, sur lesquelles se fonde la relation de service avec la clientèle.

L'efficacité, la rigueur et la transparence de la gestion.

Champ de compétence

Nous offrons des produits financiers complémentaires à ceux des institutions financières privées ou publiques.

Nous gérons des outils de développement économique pour le compte du gouvernement.

Nous offrons une expertise en matière de financement et de mesures fiscales.

Nous offrons une expertise en matière de prospection étrangère.

Clientèle

Entreprises

Investisseurs

Ministères et organismes gouvernementaux

Partenaires

Institutions financières

Ministères et organismes gouvernementaux

Associations régionales ou sectorielles

Mouvement coopératif

Organismes de l'économie sociale

Sociétés de capital-risque

Faits saillants 2005-2006

Financement

- 1 455 interventions financières pour appuyer 1 053 entreprises québécoises et étrangères
- Financement autorisé de 1,2 milliard de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de 5,3 milliards de dollars¹
- 18 % des interventions financières autorisées dans les régions ressources, lesquelles comptent pour près de 23 % des nouveaux emplois déclarés¹
- 26 financements accordés dans le cadre du Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI), pour des projets évalués à 752,1 millions de dollars¹
- Effet de levier de 4,31 dollars d'investissement par dollar de financement

Fonds d'intervention économique régional (FIER)

- Accréditation de 22 fonds FIER-Régions, dont 14 ont été clôturés, et de 10 Fonds-Soutien, dont 6 ont été clôturés, au 31 mars 2006
- Autorisation, par FIER Partenaires, s.e.c., d'investissements de 35 millions de dollars dans 4 fonds sectoriels, dont trois ont été clôturés
- Augmentation de 30 millions de dollars de l'enveloppe des FIER-Régions à la suite du Discours sur le budget du 23 mars 2006. Les fonds disponibles passeront ainsi de 156 à 186 millions de dollars en 2006-2007

Service à la clientèle

- 94 % de la clientèle satisfaite des services reçus
- 93 % des partenaires financiers satisfaits de leur relation avec Investissement Québec
- 92 % des interventions financières approuvées et gérées en région²

Mesures fiscales

- Nouveau mandat : gestion des attestations du crédit d'impôt remboursable à l'égard de grands projets créateurs d'emplois dans le secteur des technologies de l'information, instauré en 2005
- 2 750 certificats et attestations délivrés aux entreprises pour qu'elles aient droit à des crédits d'impôt

Prospection internationale

- 59 projets d'investissements ou de réinvestissements étrangers d'une valeur totale de 1,5 milliard de dollars¹, soit trois fois plus que la valeur des projets étrangers en 2004-2005

¹ Selon la planification fournie par les entreprises.

² En excluant certains programmes qui sont gérés centralement, comme le Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI).

Performance financière

- Autofinancement de 100 % des frais d'administration cette année, trois ans plus tôt que prévu dans le plan d'affaires 2004-2007
- Bénéfice net de 176,8 millions de dollars, dépassant largement l'objectif de l'année grâce à un gain exceptionnel sur disposition d'actions
- Avoir de 455,9 millions de dollars au 31 mars 2006

Principales données sur le portefeuille au 31 mars 2006

	Financement complémentaire	Outils de développement économique	Total
Valeur du portefeuille	688 M\$	3 325 M\$	4 013 M\$
Nombre d'interventions financières	2 653	415	3 068
Valeur moyenne des interventions financières	0,3 M\$	8 M\$	1,3 M\$

Message du président-directeur général

Les résultats d'Investissement Québec en 2005-2006 sont remarquables. À plusieurs égards, il s'agit de notre meilleure performance depuis la création de la Société, en 1998. Les résultats sont en nette progression par rapport à l'exercice précédent. De plus, nous avons atteint, voire dépassé, la plupart de nos objectifs annuels.

Cette année encore, le financement et le développement économique ont été au cœur de nos actions. Nous avons ainsi autorisé 1 455 interventions financières pour appuyer des projets d'une valeur estimée de 5,3 milliards de dollars, dépassant ainsi nos objectifs de 11 % et de 29 % respectivement. En ce qui a trait aux mesures fiscales, nous avons délivré 267 certificats et attestations, et nous en avons renouvelés près de 2 500, 62 % de plus que l'objectif fixé. Enfin, nous avons contribué à la réalisation de 59 projets d'investissements ou de réinvestissements étrangers d'une valeur de 1,5 milliard de dollars.

Une étape importante a également été franchie dans le Fonds d'intervention économique régional (FIER). Depuis la création des Fonds-Soutien et des FIER-Régions, 32 fonds ont été accrédités, dont 20 ont été clôturés. De plus, FIER Partenaires, s.e.c. a récemment autorisé des investissements de 35 millions de dollars dans quatre fonds sectoriels, dont trois ont été clôturés et sont maintenant opérationnels. Avec l'augmentation de 30 millions de dollars de l'enveloppe des FIER-Régions, la participation gouvernementale de 318 millions de dollars générera des investissements totaux de 682 millions de dollars. La participation du secteur privé correspondra à 53 % de ces investissements.

Un des objectifs prioritaires de notre plan d'affaires triennal est de réduire la participation de l'État aux frais d'administration de la Société. À cette fin, nous avons revu l'ensemble de notre tarification, amélioré la gestion des risques et examiné l'opportunité d'exercer certaines options. Nous avons d'ailleurs réalisé un gain exceptionnel de 133 millions de dollars sur la disposition des actions de la Compagnie minière Québec Cartier. Ces efforts ont donné leur pleine mesure cette année et l'autofinancement des frais d'administration prévu pour 2008-2009 a été devancé de trois ans. Cette année, nous avons donc entièrement financé nos frais, qui s'élevaient à 43,4 millions de dollars.

Outre l'amélioration de notre performance financière, nous avons eu comme préoccupation d'optimiser le service à la clientèle. C'est pourquoi nous avons adopté une déclaration d'engagement envers notre clientèle qui exprime notre détermination à offrir un service de haute qualité et à observer des normes de conduite très élevées. Par ailleurs, nous avons enrichi l'éventail de nos solutions financières d'un nouveau produit avantageux destiné à faciliter le transfert de propriété des PME. Enfin, pour accroître notre présence dans l'ouest de l'île de Montréal, nous avons inauguré un centre d'affaires à Saint-Laurent, portant à seize le nombre de nos centres d'affaires au Québec, outre nos six bureaux à l'étranger.

Nous avons également accru nos efforts de promotion. En effet, nous avons lancé un nouveau bulletin afin de promouvoir nos services auprès des PME québécoises. Des fonctions interactives ont été ajoutées à notre site Internet, et plusieurs mesures ont été prises pour en augmenter la visibilité. Nous avons aussi développé et diffusé une nouvelle campagne publicitaire. Tous ces efforts conjugués portent leurs fruits. Un sondage mené à l'automne 2005 indique que la notoriété globale de la Société est maintenant de 70 %. De plus, 94 % des entreprises clientes et 93 % des partenaires financiers que nous avons sondés se disent satisfaits de nos services, le meilleur score que nous ayons obtenu à ce jour.

Si la satisfaction de la clientèle est importante à nos yeux, la mobilisation du personnel l'est tout autant. C'est pour cette raison que nous avons poursuivi nos initiatives visant à favoriser la reconnaissance et à stimuler le développement professionnel des membres du personnel de notre Société.

Au cours de 2006-2007, nous continuerons sur notre lancée. Nous poursuivrons notre virage en développement des affaires orienté vers les clients et la qualité du service; nous serons à l'écoute de notre personnel et nous l'associerons aux réflexions et aux actions visant l'amélioration des processus, la mobilisation et le développement des compétences; nous augmenterons la visibilité et la notoriété de la Société auprès des clientèles cibles et nous optimiserons notre efficacité financière et l'utilisation de nos ressources dans le cadre d'une gestion responsable. Enfin, nous nous attaquerons à l'élaboration de notre plan stratégique 2007-2010.

En septembre 2005, M. Jean Houde, président-directeur général, a quitté la Société, laissant derrière lui une organisation solide et mobilisée. Je tiens à le remercier ainsi que les membres du conseil d'administration, notamment M. Michel Boivin, dont le mandat a pris fin en cours d'exercice, et les membres des conseils d'administration des filiales d'Investissement Québec. Notre performance cette année a été rendue possible grâce à leurs services dévoués, ainsi qu'au savoir-faire et au travail indéfectible du comité de direction et de tous les membres du personnel d'Investissement Québec. Je les remercie de ces excellents résultats et de leur appui tout au long de l'année.

C'est un plaisir sans cesse renouvelé que de travailler avec une telle équipe!

Le président-directeur général par intérim,



André Côté

Consolider

la position concurrentielle du Québec

REVUE GLOBALE DES
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Résultats globaux

En 2005-2006, Investissement Québec a dépassé ses principaux objectifs et les résultats de l'exercice précédent. La valeur des projets des entreprises qu'elle a appuyées s'élève à 5,3 milliards de dollars, ce qui représente 129 % de son objectif annuel. Au total, Investissement Québec a autorisé 1 455 interventions financières dans l'ensemble de ses programmes de financement et de ses outils de développement économique.

La valeur du financement qu'elle a accordé, de 1,2 milliard de dollars cette année, dépasse de 22 % l'objectif fixé et ce, en raison du financement important de crédits-acheteurs dans le secteur de l'aéronautique. En excluant les crédits-acheteurs et autres mandats gouvernementaux, la Société dépasse tout de même de 7 % les objectifs fixés pour l'ensemble des programmes. Globalement, ses interventions ont produit un effet de levier de 4,31 dollars d'investissement par dollar de financement.

Interventions financières

	Objectifs 2005-2006	2005-2006	2004-2005
Nombre	1 308	1 455	1 247
Financement autorisé (M\$)	1 001,8	1 224,0	936,4
Valeur déclarée des projets ⁽¹⁾ (M\$)	4 072,0	5 270,9	3 795,6
Nombre d'emplois existants ⁽¹⁾	-	53 122	48 874
Nombre de nouveaux emplois déclarés ⁽¹⁾	8 242	9 202	7 591

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

Le financement octroyé par Investissement Québec et la valeur des projets financés ont augmenté respectivement de 31 % et 39 % par rapport à l'exercice 2004-2005. Ces hausses proviennent en partie des programmes de financement complémentaire de la Société, mais surtout des programmes d'incitatifs financiers qu'elle gère. Enfin, le nombre d'interventions autorisées a augmenté de 17 % et le nombre de nouveaux emplois déclarés de 21 %, passant de 7 591 à 9 202.

Résultats par région administrative

Investissement Québec finance des projets dans l'ensemble des régions du Québec. La répartition de son financement est tributaire de la répartition régionale de l'activité économique au Québec, laquelle est particulièrement intense dans les régions de Montréal, Laval, Montérégie, Laurentides et Lanaudière. Ces régions, dont le poids économique représente 63 % du PIB du Québec³, ont recueilli 54 % des interventions financières autorisées par la Société en 2005-2006. Les régions ressources⁴, dont l'activité économique génère près de 14 % du PIB provincial, ont bénéficié, pour leur part, de 18 % des interventions de la Société.

Financement autorisé par région administrative, 2005-2006

Région administrative	Nombre d'interventions financières	Valeur (M\$)		Nombre d'emplois déclarés par l'entreprise ⁽¹⁾	
		Financement	Projets ⁽¹⁾	Existants	Nouveaux
01- Bas-Saint-Laurent	74	26,3	101,5	3 302	429
02- Saguenay – Lac-Saint-Jean	99	19,3	105,3	2 242	422
03- Capitale nationale	119	28,5	161,3	2 784	291
04- Mauricie	28	18,0	115,1	1 031	798
05- Estrie	69	21,9	83,4	2 110	401
06- Montréal	373	817,5	2 904,9	12 435	1 742
07- Outaouais	47	10,6	46,8	443	253
08- Abitibi-Témiscamingue	21	10,4	195,0	556	251
09- Côte-Nord	13	1,4	6,5	364	42
10- Nord-du-Québec	4	2,0	4,5	625	3
11- Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	17	8,8	29,7	1 190	170
12- Chaudière-Appalaches	114	26,6	114,6	4 000	549
13- Laval	68	19,7	99,4	2 023	661
14- Lanaudière	55	12,0	48,3	1 306	245
15- Laurentides	76	27,3	157,9	3 283	705
16- Montérégie	212	151,1	889,6	12 419	1 595
17- Centre-du-Québec	66	22,6	207,1	3 009	645
Total	1 455	1 224,0	5 270,9	53 122	9 202
Total – Régions ressources	256	86,2	557,6	9 310	2 115

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

³ Part relative moyenne entre 1997 et 2000. Source: ISQ-Comptes économiques, PIB pour les régions administratives 1997 à 2000.

⁴ Les régions ressources sont les suivantes: Bas-Saint-Laurent, Saguenay – Lac-Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Résultats par secteur d'activité économique

Investissement Québec a accru ses interventions financières dans les secteurs des métaux de première transformation, du matériel de transport et de la conception de systèmes informatiques. Elle a principalement appuyé le secteur secondaire, où elle a réalisé 64 % de ses interventions. Conformément à son plan d'action, elle a aussi porté une attention particulière à certains secteurs prioritaires du gouvernement tels que l'aéronautique, le textile, le vêtement et le cuir, ainsi que le bois d'œuvre.

Financement autorisé par secteur d'activité économique, 2005-2006

Secteur d'activité économique	Nombre d'interventions financières	Valeur (M\$)		Nombre d'emplois déclarés par l'entreprise ⁽¹⁾	
		Financement	Projets ⁽¹⁾	Existants	Nouveaux
Primaire					
Agriculture et pêche	7	1,0	4,2	359	30
Foresterie	19	4,9	9,1	1 062	13
Mines	3	6,4	179,4	19	200
Total partiel	29	12,3	192,7	1 440	243
Secondaire					
Alimentation et boissons	96	49,2	226,5	4 317	849
Caoutchouc et plastique	47	22,5	122,3	2 002	490
Industrie du cuir	8	1,5	3,6	264	13
Produits du textile et textile de 1 ^{re} transformation	17	7,9	38,3	752	263
Vêtements	19	2,7	21,9	945	199
Produits du bois	112	33,0	152,7	4 047	665
Meubles	44	7,6	50,4	1 661	259
Papier	16	9,2	120,1	956	114
Imprimerie	30	8,1	64,2	1 288	281
Métaux de 1 ^{re} transformation et produits métalliques	136	35,3	155,8	5 845	794
Machinerie	105	26,5	127,1	3 329	415
Matériel de transport	128	824,9	3 062,0	7 661	1 486
Produits électriques et électroniques	84	41,8	235,4	5 619	490
Produits minéraux non métalliques	27	11,4	49,9	1 937	136
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	36	13,1	95,3	2 554	514
Industries manufacturières diverses	26	6,5	31,3	828	86
Total partiel	931	1 101,2	4 556,8	44 005	7 054
Tertiaire					
Services professionnels, scientifiques et techniques	80	18,5	92,0	1 245	285
Conception de systèmes informatiques et services connexes	139	29,4	157,2	2 267	512
Soins de santé et services sociaux	21	4,2	15,2	709	83
Centres d'appels téléphoniques	2	0,3	1,0	41	4
Autres services aux entreprises	5	0,4	1,2	61	–
Hébergement et restauration	33	10,1	66,0	459	169
Services divers	215	47,6	188,8	2 895	852
Total partiel	495	110,5	521,4	7 677	1 905
Total global	1 455	1 224,0	5 270,9	53 122	9 202

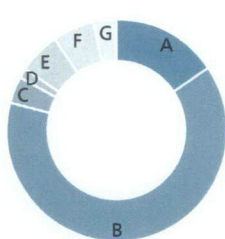
(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

Résultats par type d'intervention financière

Investissement Québec dispose de diverses solutions financières pour soutenir les entreprises. Cette année, celles-ci ont principalement eu recours à la garantie de prêt et à la garantie d'engagement financier, qui permettent de contracter des prêts plus facilement auprès des institutions financières privées. Au total, les garanties représentent 79 % de la valeur du financement accordé et 60 % du nombre de financements autorisés au cours de l'exercice.

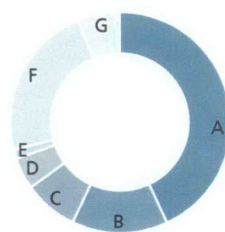
Dans une moindre mesure, Investissement Québec a également octroyé divers types de prêts ainsi que des contributions financières non remboursables provenant principalement du programme Immigrants investisseurs. Ce programme est géré par IQ Immigrants Investisseurs inc., filiale d'Investissement Québec, en vertu d'une entente tripartite avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et des intermédiaires financiers. Les contributions financières non remboursables ne représentent que 6 % de la valeur totale du financement.

Répartition du financement par type d'intervention financière selon le montant autorisé, 2005-2006



- A • Garantie de prêts 15,8 %
- B • Garantie d'engagements financiers 63,6 %
- C • Prêt 3,9 %
- D • Prêt participatif 1,3 %
- E • Prêt sans intérêt, remboursable par redevances 6,1 %
- F • Contribution financière non remboursable 6,0 %
- G • Prise en charge d'intérêts et prêt sans intérêt 3,3 %

Répartition du financement par type d'intervention financière selon le nombre autorisé, 2005-2006



- A • Garantie de prêts 44,9 %
- B • Garantie d'engagements financiers 15,5 %
- C • Prêt 8,6 %
- D • Prêt participatif 2,1 %
- E • Prêt sans intérêt, remboursable par redevances 0,1 %
- F • Contribution financière non remboursable 24,8 %
- G • Prise en charge d'intérêts et prêt sans intérêt 4,0 %



Conquérir

de nouveaux marchés

REVUE DÉTAILLÉE DES
ACTIVITÉS ET DES RÉSULTATS

Introduction

La revue détaillée présente les résultats de l'année et les activités que la Société a réalisées pour accomplir sa mission en fonction des quatre orientations définies dans son plan d'affaires 2004-2007, soit :

- Inciter les PME à investir et à créer des emplois;
- Gérer des outils de développement économique;
- Améliorer la performance;
- Optimiser le service à la clientèle.

Orientation 1: Inciter les PME à investir et à créer des emplois

Financement complémentaire

Investissement Québec offre aux PME un financement complémentaire à celui des institutions prêteuses, ce qui leur permet de réaliser divers projets de démarrage, d'expansion, de recherche et développement, d'exportation ou d'augmentation de fonds de roulement qui, autrement, ne pourraient sans doute voir le jour. Elle a d'ailleurs ajouté un volet à son programme Financement PME cette année afin de faciliter le transfert d'entreprises et de soutenir la relève dans les PME.

Pour l'exercice 2005-2006, la Société a dépassé son objectif de 12 % auprès des PME en autorisant 984 financements complémentaires. Plus de 82 % de ces interventions ont été réalisées dans le cadre du programme Financement PME. Elle a dépassé de 30 % l'objectif visé en matière de marges de crédit à l'exportation et de 27 % l'objectif visé pour les crédits d'impôt remboursables. Au total, elle a consacré 285,6 millions de dollars en financement complémentaire, ce qui a permis à des PME d'investir un milliard de dollars dans des projets qui devraient créer plus de 3 900 emplois.

Financement complémentaire autorisé par programme ou volet de programme, 2005-2006

Programme ou volet de programme	Nombre d'interventions financières		Valeur (M\$)		Nombre d'emplois déclarés par l'entreprise ⁽¹⁾	
	Objectifs	Autorisations	Financement	Projets ⁽¹⁾	Existants	Nouveaux
Financement PME						
Production et alliance	198	200	93,2	323,5	7 362	1 486
Recherche et développement						
Crédit d'impôt	295	375	79,9	371,6	8 043	1 225
Développement	38	23	6,8	24,6	425	65
Exportation						
Marge de crédit	94	122	47,3	115,2	3 396	348
Commercialisation	55	39	12,4	43,0	858	203
Garantie ligne de change	9	4	2,7	5,6	167	–
Fonds de roulement						
De croissance	37	24	8,2	15,3	902	130
De redressement	12	5	1,9	11,8	250	65
Relève	–	16	7,0	33,0	699	68
Mesures d'expérimentation	13	4	6,9	38,0	101	76
Total partiel	751	812	266,3	981,6	22 203	3 666
Programmes spécifiques						
Entrepreneuriat collectif						
Coopératives	35	51	10,5	20,7	1 416	144
OBNL	35	36	5,2	13,3	765	46
Capitalisation des entreprises de l'économie sociale						
Coopératives	30	47	2,1	6,7	367	98
OBNL	30	38	1,5	8,0	233	27
Total partiel	130	172	19,3	48,7	2 781	315
Total global	881	984	285,6	1 030,3	24 984	3 981

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

Développement des affaires et promotion au Québec

La Société s'attache, depuis deux ans, à mettre en place une stratégie de développement des affaires auprès des entreprises québécoises susceptibles d'avoir des projets qui ne pourraient se réaliser sans son soutien ou sans l'appui de partenaires financiers. En 2005-2006, elle a mené des expériences pilotes de démarchage dans certains bureaux régionaux et mis sur pied un comité d'échange sur les meilleures pratiques de développement d'affaires. Elle entend ainsi cibler de nouvelles clientèles au Québec.

Elle a aussi renforcé sa présence auprès des institutions financières pour faire connaître son offre de service et inciter ces dernières à avoir recours à elle lorsque les projets de leurs clients présentent un niveau de risque trop élevé pour qu'elles puissent les financer seules. Comme Investissement Québec a la volonté de multiplier les actions conjointes avec les institutions financières, elle a organisé diverses activités de sensibilisation : rencontres à haut niveau, présentations de produits financiers et ateliers de travail avec des directeurs de crédit.

Parallèlement, elle a réalisé un vaste programme d'affaires publiques visant à accroître sa notoriété et à favoriser la réalisation de ses objectifs de développement des affaires. De nouveaux concepts publicitaires et un slogan ont été élaborés. La publicité dans les médias imprimés a été intensifiée et une publicité télévisuelle a été diffusée pendant une courte période au début de 2006.

Les représentants de la Société ont participé à plus d'une centaine d'activités à l'invitation ou en collaboration avec des associations sectorielles, des chambres de commerce et des institutions financières partenaires. Plus de 40 communiqués ont été émis et la Société a répondu à près de 120 demandes des médias écrits et électroniques.

Investissement Québec a aussi lancé, à l'automne 2005, un bulletin trimestriel intitulé *Solutions PME*, disponible en formats imprimé et électronique. Le premier numéro a été consacré à la relève et le deuxième, à l'innovation technologique. Chaque numéro portera sur l'une des étapes importantes du développement des PME.

Depuis la refonte de son site Internet, en mai 2005, la Société s'est efforcée d'augmenter sa visibilité auprès des internautes : campagnes de publicité sur les portails d'affaires québécois ; campagne d'achat de mots-clés sur les moteurs de recherche ; campagne de marketing direct pour inciter clients et partenaires à s'abonner à *Solutions PME* et campagnes de courriels auprès d'associations d'affaires ciblées pour favoriser l'abonnement au bulletin *Solutions PME*.

Ces efforts ont été fructueux, et les résultats sont plus que concluants. Un sondage mené à l'automne 2005 indique que la notoriété globale de la Société s'établit maintenant à 70 %. En outre, le nombre de visites du site Internet a augmenté de 33 % et le nombre de pages vues, de 18 % par rapport à l'année précédente. Suivant la même tendance, le nombre d'abonnements, toutes publications confondues, est passé de 820, en mai 2005, à 2 150, en février 2006, une augmentation de 162 %. Enfin le Service d'accueil et d'information a traité plus de 9 000 demandes par téléphone, par courriel et au comptoir d'accueil, soit 500 de plus qu'en 2004-2005.

Orientation 2: Gérer des outils de développement économique

Produits financiers

Les outils de développement économique dont la gestion est confiée à la Société par le gouvernement sont d'abord constitués de programmes d'incitatifs financiers qui visent à accroître l'investissement au Québec. Ces programmes sont destinés aux entreprises québécoises ainsi qu'aux entreprises étrangères qui ont des projets au Québec.

Financement autorisé par outil de développement économique, 2005-2006

Programme	Nombre d'interventions financières		Valeur (M\$)		Nombre d'emplois déclarés par l'entreprise ⁽¹⁾	
	Objectifs	Autorisations	Financement	Projets ⁽¹⁾	Existants	Nouveaux
Immigrants investisseurs	328	352	52,0	582,0	15 052	2 873
PASI	24	26	65,4	752,1	7 337	2 268
FAIRE	–	1	0,7	3,3	15	80
Mandats gouvernementaux	–	2	94,0	547,3	5 249	–
Crédits-acheteurs	74	89	725,2	2 355,5	–	–
Soutien à certains fournisseurs et sous-traitants	–	1	1,1	0,4	485	–
Biolevier	1	–	–	–	–	–
Total	427	471	938,4	4 240,6	28 138	5 221

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

Le nombre d'interventions financières autorisées cette année dans le cadre de ces programmes s'élève à 471, soit 10 % de plus que l'objectif du plan d'action de la Société. La valeur déclarée des projets d'investissement est de 4,2 milliards de dollars et devrait permettre la création de 5 221 emplois.

Comme l'indique le tableau, le programme Immigrants investisseurs a connu une bonne année avec 352 interventions financières, soit 7 % de plus que l'objectif visé. Ce programme permet d'appuyer les projets de PME québécoises au moyen de contributions financières non remboursables, grâce aux revenus générés par les capitaux provenant d'immigrants investisseurs.

On remarquera aussi qu'une intervention a été autorisée dans le Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE), car une demande était encore à l'étude avant que ce programme prenne fin le 31 mars 2004.

Enfin, le financement de crédits-acheteurs a surpassé les attentes avec 89 interventions autorisées, soit 20 % de plus que prévu. Ces interventions, réalisées dans le secteur de l'aéronautique, ont permis de soutenir des projets de 2,4 milliards de dollars pour un financement total de 725 millions de dollars.

FIER

Le Fonds d'intervention économique régional (FIER) vise à fournir aux entreprises une source de capital aux étapes du démarrage et du développement. Il vise également à soutenir la création de fonds sectoriels et à appuyer la réalisation de projets structurants, principalement en région. Il comprend trois volets: les Fonds-Soutien, les FIER-Régions et le FIER Partenaires.

L'apport initial de ces fonds est mixte, le gouvernement et les investisseurs privés souscrivant chacun une part de la mise de fonds. L'apport total s'élève à 637 millions de dollars, dont 288 millions de dollars du gouvernement, 259 millions d'investisseurs privés et 90 millions de partenaires. Le volet FIER Partenaires comprend ainsi des participations du Fonds de solidarité FTQ (50 millions), de Capital régional et coopératif Desjardins (25 millions) et de Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des Syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (15 millions).

L'enveloppe gouvernementale des FIER-Régions a pour sa part augmenté de 30 millions de dollars à la suite du Discours sur le budget du 23 mars 2006. Les fonds disponibles passeront ainsi de 156 à 186 millions de dollars en 2006-2007.

IQ Fier inc., filiale d'Investissement Québec, accrédite chaque fonds, coordonne le suivi, s'assure de la reddition de comptes et participe, à titre de commanditaire, à la société en commandite FIER Partenaires.

Depuis la création du FIER, IQ FIER inc. a accrédité 10 fonds de soutien aux entreprises, dont 6 ont été clôturés, et 22 fonds régionaux d'investissement, dont 14 ont été clôturés. Le conseil d'administration de FIER Partenaires, s.e.c. a autorisé des investissements de 35 millions de dollars dans quatre fonds sectoriels. Trois de ces fonds ont été clôturés et sont maintenant opérationnels.

Mesures fiscales

Investissement Québec a délivré 267 certificats et attestations aux entreprises qui répondent aux critères des différentes mesures fiscales, ce qui permettra la création de 2 999 emplois. Ces mesures couvrent plusieurs secteurs d'activités, dont les biotechnologies, les activités de fabrication et de transformation de même que le multimédia.

En avril 2005, le gouvernement du Québec a aussi confié à Investissement Québec la gestion d'un nouveau crédit d'impôt remboursable à l'égard de grands projets créateurs d'emplois dans le secteur des technologies de l'information et des affaires électroniques.

Nouveaux certificats et attestations par mesure fiscale

Mesure fiscale	Objectifs 2005-2006 ⁽³⁾	Nouveaux certificats et attestations		Nouveaux emplois déclarés ^{(1) (2)}	
		2005-2006	2004-2005	2005-2006	2004-2005
Centres de développement des technologies de l'information (CDTI)	–	–	2	–	27
Cité Multimédia	–	4	5	30	177
Carrefours de la nouvelle économie (CNE)	–	14	14	16	198
Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNNTQ)	–	1	3	10	39
Centres de développement des biotechnologies (CDB)	3	3	3	23	62
Crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes	7	13	9	384	80
Crédit d'impôt pour les Carrefours de l'innovation	–	1	3	–	140
Crédit d'impôt pour les nutraceutiques et les aliments fonctionnels	–	–	–	–	–
Crédit d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources	43	137	119	2 170	1 677
Développement de la biotechnologie	–	–	2	–	50
Crédit d'impôt pour la production de titres multimédias	40	78	51	n.d.	n.d.
Crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium	7	12	8	192	52
Cité du commerce électronique	–	–	1	–	–
Activités d'affaires électroniques	–	2	1	–	–
Zone de commerce international de Montréal à Mirabel	–	1	–	–	–
Crédit d'impôt à l'égard de grands projets créateurs d'emplois ⁽⁴⁾	–	1	s.o.	174	s.o.
Total	100	267	221	2 999	2 502

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la création des emplois s'étale sur une période maximale de trois ans.

(2) Pour éviter un double comptage, les emplois ne sont pas additionnés aux emplois reliés aux interventions financières.

(3) Aucun objectif n'a été fixé dans le cas des mesures pour lesquelles aucune nouvelle attestation ne peut être accordée depuis le Discours sur le budget du 12 juin 2003.

(4) Le crédit d'impôt remboursable à l'égard de grands projets créateurs d'emplois a été instauré le 21 avril 2005 lors du Discours sur le budget 2005-2006.

Les sociétés qui ont obtenu un certificat ou une attestation pour la première fois en 2005-2006 sont réparties sur l'ensemble du territoire du Québec. Il est intéressant de noter que les sociétés provenant des régions ressources représentent à elles seules près de 63 % de toutes les sociétés nouvellement admises aux mesures fiscales et 91 % de tous les nouveaux emplois déclarés.

Nouveaux certificats et attestations par région administrative

Région administrative	Nouveaux certificats et attestations		Nouveaux emplois déclarés ⁽¹⁾	
	2005-2006	2004-2005	2005-2006	2004-2005
01- Bas-Saint-Laurent	23	33	208	620
02- Saguenay – Lac-Saint-Jean	78	70	1 203	656
03- Capitale nationale	6	9	10	114
04- Mauricie	23	11	264	131
05- Estrie	2	8	16	66
06- Montréal	67	39	204	242
07- Outaouais	1	1	1	25
08- Abitibi-Témiscamingue	18	13	462	264
09- Côte-Nord	6	4	255	69
10- Nord-du-Québec	2	2	7	60
11- Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	18	9	337	90
12- Chaudière-Appalaches	2	–	–	–
13- Laval	5	3	15	18
14- Lanaudière	1	3	–	11
15- Laurentides	5	2	10	24
16- Montérégie	10	14	7	112
17- Centre-du-Québec	–	–	–	–
Total ⁽²⁾	267	221	2 999	2 502
Total – régions ressources ⁽³⁾	168	142	2 736	1 890

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la création des emplois s'étale sur une période maximale de trois ans.

(2) Pour éviter un double comptage, les emplois ne doivent pas s'additionner aux emplois reliés aux interventions financières de la Société.

(3) Les régions ressources sont les suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay – Lac-Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Renouvellement des attestations

Les entreprises doivent renouveler leurs attestations chaque année en démontrant qu'elles répondent toujours aux conditions d'admissibilité. En 2005-2006, Investissement Québec a ainsi autorisé le renouvellement de 2 483 certificats et attestations d'admissibilité, une augmentation de 40 % par rapport à 2004-2005.

Renouvellement d'attestations par mesure fiscale

	Objectifs 2005-2006	2005-2006	2004-2005
Centres de développement des technologies de l'information (CDTI)	45	47	63
Cité Multimédia	110	132	134
Carrefours de la nouvelle économie (CNE)	240	431	362
Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNNTQ)	108	136	164
Centres de développement des biotechnologies (CDB)	5	8	8
Crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec	75	112	94
Crédit d'impôt pour les Carrefours de l'innovation	10	15	14
Crédit d'impôt pour les nutraceutiques et les aliments fonctionnels	4	4	-
Crédit d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources	850	1 399	803
Développement de la biotechnologie	1	1	2
Crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium	85	116	61
Cité du commerce électronique	5	13	8
Activités d'affaires électroniques	50	53	58
Zone de commerce international de Montréal à Mirabel	12	16	8
Crédit d'impôt à l'égard de grands projets créateurs d'emplois	s.o.	-	s.o.
Total	1 600	2 483	1 779

Prospection d'investissements étrangers

Résultats

Les activités de démarchage et les outils de financement d'Investissement Québec ont contribué à concrétiser 59 projets de sociétés étrangères d'une valeur de 1,5 milliard de dollars. Au total, 17 filiales d'entreprises étrangères se sont implantées au Québec et 42 y ont pris de l'expansion, ce qui devrait créer quelque 2 700 emplois⁶.

Investissements étrangers

	Objectifs 2005-2006	2005-2006	2004-2005
Nombre de projets	54	59	44
Valeur déclarée des projets (M\$)	590,0	1 512,5	507,0
Nombre de nouveaux emplois déclarés	2 100	2 699	1 810

Les résultats obtenus en 2005-2006 concordent avec les grandes orientations sectorielles du gouvernement du Québec. En effet, des investissements majeurs ont été réalisés dans les secteurs de l'aéronautique ainsi que dans celui des nouvelles technologies de l'information et des télécommunications. Ces secteurs représentent respectivement 38% et 27% du montant de l'investissement total obtenu.

Activités de prospection

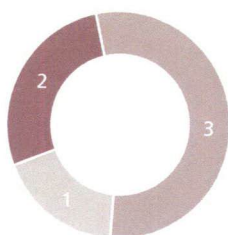
Après avoir revu ses objectifs et redéfini ses indicateurs de résultats, la Société a intensifié ses efforts pour accroître ses contacts avec les filiales de sociétés étrangères présentes au Québec et pour mieux cibler les entreprises étrangères.

Cette nouvelle approche a augmenté le nombre de rencontres de filiales au Québec, les faisant passer de 126, en 2004-2005, à 198, en 2005-2006. Par contre, le nombre de rencontres avec de nouvelles sociétés à l'étranger a chuté de 461 à 167. Dans les faits, Investissement Québec a rencontré un bien plus grand nombre d'entreprises internationales au cours de l'année; cependant, seules les rencontres avec des entreprises présentant un potentiel immédiat d'investissement sont maintenant compilées.

Pour la même raison, la Société a accueilli 102 missions d'investisseurs étrangers en 2005-2006, contrairement à 174 l'année précédente.

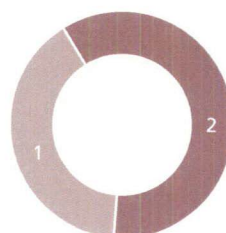
Enfin, 328 propositions d'intérêt⁷ ont été présentées à des investisseurs potentiels dans le monde.

Répartition géographique des activités, 2005-2006



Rencontres initiales

- 1 • Amériques 18%
- 2 • Outre-mer 28%
- 3 • Québec 54%



Accueils de missions

- 1 • Amériques 41%
- 2 • Outre-mer 59%

⁶ Selon la planification fournie par les entreprises, la création des emplois s'étale sur une période maximale de trois ans.

⁷ Documents d'appui à la démarche de prospection, présentant les avantages comparatifs du Québec.

Activités de promotion

Investissement Québec a suivi son plan de communication et de marketing pour appuyer ses démarches de prospection d'investissements étrangers. Les secteurs de l'aéronautique, des sciences de la vie et du multimédia ont notamment fait l'objet de stratégies intégrées de promotion.

L'année a été marquée par une présence accrue de la Société à des événements au Québec et à l'étranger destinés à faire connaître les avantages du Québec auprès de sa clientèle internationale. Elle a ainsi renforcé sa présence au Salon international de l'aéronautique au Bourget; à Bio 2005, à Philadelphie; à CoreNet Global, à Toronto et à San Antonio; ainsi qu'au Sommet international du jeu de Montréal.

Une quinzaine de journalistes étrangers ont été accueillis et plusieurs articles sur les avantages du Québec ont été publiés dans des médias internationaux.

Investissement Québec a publié quatre numéros du bulletin trimestriel sur l'investissement international, *Invest-Québec*. Un important exercice de révision du design a été réalisé pour ce bulletin, publié en français et en anglais et distribué à plus de 5 000 clients dans le monde et à 725 abonnés électroniques. La Société a également poursuivi la diffusion du bulletin *Expansion*, qui compte 1 400 abonnés, principalement des filiales de sociétés étrangères établies au Québec.

Investissement Québec a remporté deux prix prestigieux pour ses outils de communication cette année: un prix a été décerné au bulletin *Invest-Québec* et un autre prix, à la brochure sur l'industrie aéronautique au Québec. Ces distinctions ont été remises par les membres de l'Association canadienne de développement économique (ACDE) lors de leur congrès annuel, en septembre 2005.

Expertise conseil

Reconnue pour son expertise financière, Investissement Québec agit à titre de conseiller et d'analyste auprès de ministères et d'organismes. En 2005-2006, elle a passé en revue 47 projets d'investissement pour le compte du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Ces projets représentent des investissements prévus⁸ de 3,8 millions de dollars.

En vertu d'une entente particulière, ce ministère fait appel à l'expertise en montages financiers et en analyse financière d'Investissement Québec pour répondre à divers besoins reliés à sa mission et améliorer la coordination entre les deux organisations.

Par ailleurs, Investissement Québec fournit le soutien administratif nécessaire pour assurer la gestion de la portion restante des portefeuilles de la Société Innovatech du Grand Montréal et de la Société Innovatech Régions ressources. La Société offre également un soutien administratif à FIER Partenaires, s.e.c.

Recommandations auprès d'organismes externes

	2005-2006	2004-2005
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation		
Programme de soutien aux projets économiques (P.S.P.E.) ⁽¹⁾	47	74
Fonds de développement économique de la capitale nationale	0	2
Association touristique régionale de la Gaspésie	0	6
Total	47	82

(1) Ce programme a pris fin en 2006.

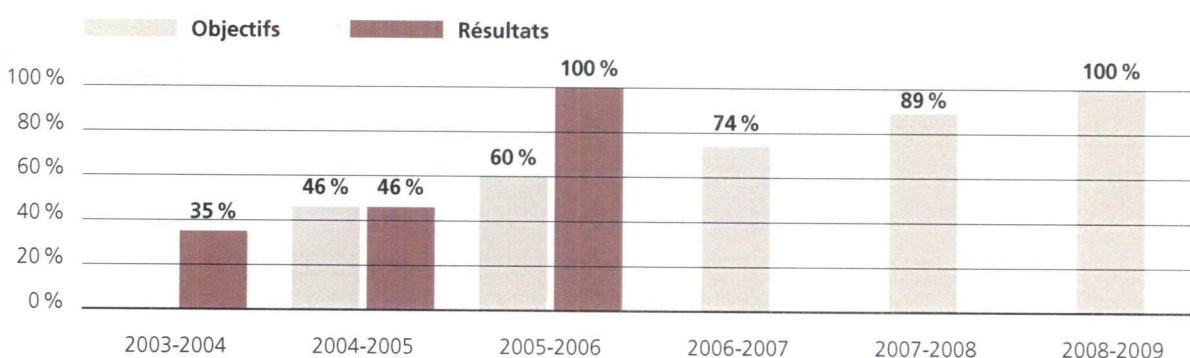
⁸ Selon la planification fournie par les entreprises.

Orientation 3: Améliorer la performance

Performance financière: autofinancement et contrôle des coûts

Dans son plan d'affaires 2004-2007, la Société a établi des cibles annuelles de réduction des contributions du gouvernement à ses frais d'administration. Comme l'indique le graphique ci-dessous, elle a atteint, dès 2005-2006, l'objectif d'autofinancement complet de ses frais d'administration, qui était prévu pour l'exercice 2008-2009. La réalisation de cet objectif vient répondre à l'une des principales recommandations du rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque à l'égard d'Investissement Québec. En effet, ce rapport, déposé en décembre 2003, recommandait que la Société finance elle-même ses frais d'administration dans un délai de quatre ans.

Part d'autofinancement des frais d'administration (%)



La Société gère étroitement les risques liés à ses interventions financières et gradue la tarification de ses services en fonction du niveau de risque auquel elle s'expose. En 2005-2006, par exemple, elle a développé et mis en place un nouveau système de suivi des dossiers plus risqués qui lui permet de repérer les entreprises du portefeuille qui sont en difficulté et, lorsqu'il est possible de le faire, d'intervenir plus rapidement pour redresser ou relancer ces entreprises.

Elle a également mis à l'essai un nouveau type de prêts dans le cadre de grands projets de recherche et développement, qui lui permet de partager les risques avec les entreprises qu'elle finance et de percevoir des redevances.

Performance économique: rentabilité économique de la Société

Chaque année, Investissement Québec évalue les retombées économiques générées par les projets qu'elle finance, ainsi que les retombées des activités des entreprises de son portefeuille. C'est en comparant la part des retombées économiques qu'elle s'attribue avec les coûts qu'elle représente pour son actionnaire, le gouvernement, que la Société obtient son ratio avantages-coûts. Un ratio supérieur à 1 confirme la rentabilité économique de la Société.

En 2005-2006, elle a appuyé des entreprises dans la réalisation de projets de 5,3 milliards de dollars dans des secteurs variés de la fabrication et des services au Québec. Ces projets devraient procurer des recettes fiscales et parafiscales de 284,9 millions de dollars au gouvernement du Québec. Par ailleurs, les entreprises qu'elle finance ont généré des ventes de 34,3 milliards de dollars au cours de la même période. Leur contribution aux recettes totales du gouvernement du Québec est de 2,5 milliards de dollars. Des 2,8 milliards de dollars de recettes totales pour le gouvernement du Québec, Investissement Québec établit à 743,1 millions de dollars la part qui peut être attribuée à ses interventions.

Rentabilité économique des interventions de la Société

	2005-2006	2004-2005
Recettes fiscales et parafiscales attribuables aux interventions de la Société:		
Reliées à la réalisation des projets financés (M\$)	78,5	67,5
Reliées aux ventes des entreprises du portefeuille (M\$) ⁽¹⁾	664,6	582,4
Total des recettes attribuables (M\$)	743,1	649,9
Coûts nets pour le gouvernement (M\$)	136,0	222,6
Ratio avantages-coûts d'Investissement Québec	5,46/1	2,92/1

(1) L'évaluation a porté sur les dossiers d'entreprises dont la fin d'exercice se situe entre le 1^{er} juillet 2004 et le 30 juin 2005 pour l'exercice 2005-2006, et entre le 1^{er} juillet 2003 et le 30 juin 2004 pour l'exercice 2004-2005.

L'analyse de rentabilité économique des interventions financières de la Société permet d'établir le ratio avantages-coûts à 5,46/1 pour 2005-2006. Ainsi, pour chaque dollar de coût occasionné par la Société, le gouvernement du Québec perçoit 5,46 dollars en recettes fiscales et parafiscales attribuables à Investissement Québec. Ce ratio était de 2,92/1 l'année précédente. Deux éléments ont en grande partie entraîné cette hausse. D'abord, le gouvernement n'a plus à assumer les frais d'administration d'Investissement Québec; sa contribution devait être de 16,4 millions de dollars cette année. D'autre part, un gain exceptionnel de 133 millions de dollars sur disposition d'actions a été réalisé.

Depuis la création d'Investissement Québec, en 1998, l'évaluation annuelle de sa rentabilité économique a toujours résulté en un ratio avantages-coûts supérieur à 1. La moyenne de ce ratio sur une plus longue période constitue toutefois un indicateur plus représentatif de sa performance. À ce jour, ce ratio global s'établit à 3,31/1, ce qui confirme la rentabilité économique de la Société pour le gouvernement.

Des renseignements détaillés sur la méthodologie d'évaluation, sur les données utilisées pour procéder aux simulations des retombées économiques et sur leurs résultats sont présentés aux pages 87 à 94.

Orientation 4: Optimiser le service à la clientèle

Satisfaction de la clientèle et des partenaires

La qualité du service est un facteur primordial pour Investissement Québec, qui évalue chaque année la satisfaction de sa clientèle.

Entre avril 2005 et février 2006, la Société a ainsi mené un sondage auprès de 690 entreprises clientes ayant bénéficié de nouvelles solutions financières et auprès de 266 partenaires financiers. À la fin de mars 2006, le taux de réponse s'établissait à 48 % pour les clients et à 49 % pour les partenaires financiers.

Le taux de satisfaction générale des entreprises clientes est en hausse depuis les deux derniers exercices: il s'établit maintenant à 94 % par rapport à 90 % lors du dernier exercice. Le taux de satisfaction des partenaires financiers est passé de 90 % à 93 %.

Taux de satisfaction

	2005-2006		2004-2005	
	Entreprises clientes	Partenaires financiers	Entreprises clientes	Partenaires financiers
Satisfaction générale ⁽¹⁾	94 %	93 %	90 %	90 %
Accueil	95 %	94 %	92 %	91 %
Professionnalisme et compétence	97 %	95 %	94 %	93 %
Adaptabilité et souplesse	94 %	93 %	90 %	90 %
Délai de traitement	93 %	88 %	85 %	85 %
Accessibilité et visibilité	90 %	93 %	88 %	90 %

(1) Satisfaction pour l'ensemble des thèmes évalués.

Pour la première fois cette année, Investissement Québec a sondé deux nouveaux groupes, soit les clients qui ont bénéficié de mesures fiscales et les clients qui ont reçu des services professionnels en prospection des investissements étrangers.

Le sondage mené auprès de 1 048 entreprises ayant bénéficié de mesures fiscales a obtenu un taux de réponse de 40 %. Les services d'accueil, le professionnalisme et la compétence, le délai de traitement des demandes ainsi que l'accessibilité ont reçu un taux de satisfaction générale de 85 %.

Les services professionnels en prospection des investissements étrangers ont, quant à eux, été évalués par 109 entreprises et ont recueilli un taux de réponse de plus de 70 % et un taux de satisfaction générale de 86 %. Ce sondage portait sur le professionnalisme de la Société, sa capacité à bien communiquer et l'accompagnement qu'elle offre aux entreprises qui investissent au Québec.

Bien que ces résultats soient enviables, la Société a mis en place divers moyens pour accroître encore davantage la satisfaction de sa clientèle, dont la révision de certains processus d'affaires. Un réaménagement du processus de traitement des dossiers de financement intérimaire de crédits d'impôt a été amorcé au cours de l'exercice dans le but d'en augmenter l'efficacité; il devrait se terminer au cours du prochain exercice. Le processus de traitement des demandes annuelles d'attestation d'admissibilité à certaines mesures fiscales a aussi été révisé.

Déclaration d'engagement envers la clientèle

Le 15 novembre 2005, Investissement Québec a adopté une déclaration d'engagement envers sa clientèle en matière d'écoute, d'accessibilité, de disponibilité, de compétence, d'efficacité et d'éthique. Cette déclaration exprime la volonté de la Société et de son personnel d'offrir un service de grande qualité et d'observer des normes de conduite très élevées; elle fera l'objet d'un suivi régulier.

La Société a également mis en place un processus pour permettre à sa clientèle d'exprimer son insatisfaction. La clientèle est invitée à faire part de tout commentaire, suggestion ou plainte concernant un manquement à la déclaration d'engagement. La Société s'engage à répondre, dans des délais précis, à toute plainte qui lui sera présentée par écrit. La déclaration d'engagement envers la clientèle et les recours en cas d'insatisfaction sont disponibles sur le site Internet de la Société.

Mobilisation du personnel

Au printemps 2005, les employés de la Société ont participé à un sondage visant à mesurer leur degré de mobilisation. Les résultats démontrent que ces derniers sont dévoués, qu'ils aiment leur travail et qu'ils sont fiers de faire partie d'Investissement Québec. Certaines voies d'amélioration ont toutefois été définies: les gestionnaires ont été invités à établir des plans d'action dans le but de maintenir et d'augmenter l'engagement du personnel, et la Société, à instaurer des mécanismes de communication et de participation des employés. Des formations ont aussi été données ou sont prévues pour favoriser les meilleures pratiques de gestion et de reconnaissance du travail. La Société compte reprendre ce sondage périodiquement, car elle tient à maintenir un climat propice à la mobilisation de ses employés et à favoriser leur adhésion à sa mission et à ses objectifs ainsi que leur engagement dans l'amélioration constante de l'organisation.

Développement des compétences

Au cours de l'exercice, la Société a revu l'approche de développement des compétences de ses employés en fonction de ses enjeux d'affaires. Elle a ainsi élaboré un profil de compétences relationnelles pour chaque catégorie d'emplois. Ce profil, établi avec la collaboration de plusieurs représentants de chaque catégorie d'emplois, précise les attentes de la Société à l'égard de chaque groupe d'employés, oriente ceux-ci dans le développement de leurs compétences et les guide dans leur cheminement professionnel.

Investissement Québec a également révisé sa façon d'établir les besoins annuels de formation de ses employés. Les besoins spécifiques de chaque unité ont été évalués en consultation avec les employés et en tenant compte des enjeux d'affaires et des objectifs de la Société.

En 2005-2006, elle a consacré 2,96 % de sa masse salariale à la formation et au perfectionnement de son personnel, comparativement à 4,26 % l'an dernier. Le nombre de séances de formation dispensées par le personnel de la Société a augmenté, ce qui s'est traduit par une diminution globale des frais. Cependant, le nombre de jours de formation par personne est resté sensiblement le même.

Politique de santé au travail

La santé des employés est primordiale, car il s'agit d'une condition essentielle à leur mobilisation, à leur motivation et à leur engagement. C'est pour cette raison qu'Investissement Québec a adopté, en novembre dernier, une politique sur la santé au travail.



Bâtir

une économie solidaire

GESTION

Régie d'entreprise et structure organisationnelle

Conseils d'administration

Investissement Québec

Outre le président-directeur général, le conseil d'administration d'Investissement Québec réunit des représentants des milieux des affaires, de la coopération, des syndicats et du gouvernement. Son rôle consiste à veiller à la bonne marche d'Investissement Québec dans le meilleur intérêt de ses clients, de son personnel, de ses partenaires financiers et institutionnels et du gouvernement, en s'appuyant sur des principes de saine gestion et de régie d'entreprise, et avec l'aide d'outils conçus en collaboration avec la direction, dont :

- le plan d'affaires triennal ;
- le plan d'action annuel ;
- le budget annuel ;
- les tableaux de bord périodiques ainsi que les états financiers présentant l'évolution des résultats par rapport aux objectifs fixés ;
- le rapport annuel, par lequel la Société s'acquitte de son obligation de rendre des comptes et de mesurer sa performance.

Le Conseil est notamment assisté dans ses fonctions par un comité de vérification et des ressources humaines qui veille à la qualité de l'information financière, des contrôles internes et de la gestion des ressources humaines d'Investissement Québec. En outre, le Conseil a mis sur pied un comité de crédit investi des pouvoirs de recommander, d'autoriser et de modifier les dossiers de financement. Deux comités d'éthique, dont les membres sont nommés par le Conseil, ont la responsabilité d'examiner toute question se rapportant à l'interprétation et à l'application du Code d'éthique et de déontologie à l'intention des employés d'Investissement Québec et de ses filiales et du Code de déontologie du conseil d'administration d'Investissement Québec, et d'en faire rapport au Conseil.

Par ailleurs, le Conseil établit, avec l'aide de la direction, les principes de gouvernance entre Investissement Québec et ses filiales, dont IQ Immigrants Investisseurs inc. et IQ FIER inc.

IQ Immigrants Investisseurs inc.

Le conseil d'administration d'IQ Immigrants Investisseurs inc. voit à l'efficacité des affaires de cette filiale. La mission de celle-ci est de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs, ainsi que d'administrer un programme d'aide financière aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. Son conseil d'administration, présidé par André Côté, président-directeur général par intérim d'Investissement Québec, comprend également Yves Lafrance, sous-ministre adjoint au ministère des Finances ; Pierre-André Paré, FCA ; Jean Larivée et M^e Gilles Montplaisir, conseiller juridique à Investissement Québec et secrétaire du Conseil.

IQ FIER inc.

IQ FIER inc. a été créée à la suite de la mise en place du Fonds d'intervention économique régional (FIER), annoncé par le gouvernement dans son budget 2004-2005. Cette filiale a le mandat d'établir les paramètres en vertu desquels elle investira dans le FIER. Le conseil d'administration d'IQ FIER inc., présidé par André Côté, président-directeur général par intérim d'Investissement Québec, est composé de Jean Larivée ; Lucien Biron, directeur général d'IQ FIER inc. ; Luc Chabot, expert conseil en capital de risque ; et M^e Mathilde Carrière, avocate au cabinet Fraser Milner.

Membres du conseil d'administration d'Investissement Québec

Léopold Beaulieu

Président-directeur général de Fondation,
le Fonds de développement de la
Confédération des Syndicats nationaux
pour la coopération et l'emploi

Président du comité aviseur
en économie sociale

Vice-président du conseil d'administration
d'Investissement Québec

Président du comité de vérification
et des ressources humaines
d'Investissement Québec

André Côté

Président-directeur général par intérim
d'Investissement Québec

Président du conseil d'administration
d'Investissement Québec

Vice-président à l'administration
d'Investissement Québec

Président du conseil d'administration
d'IQ Immigrants Investisseurs inc.

Président du conseil d'administration
d'IQ FIER inc.

Président du comité d'éthique
des administrateurs
d'Investissement Québec

Membre du comité d'éthique et de déontologie
des employés d'Investissement Québec
et de ses filiales

Gilles Demers

Sous-ministre, ministère
du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation

Mélanie Kau

Présidente de Mobilia Interiors

Yves Lafrance

Sous-ministre adjoint aux sociétés d'État
et aux projets économiques,
ministère des Finances

Membre du comité de vérification
et des ressources humaines
d'Investissement Québec

Membre du conseil d'administration
d'IQ Immigrants Investisseurs inc.

Rosemonde Mandeville

Présidente et chef de la direction
de Biophage Pharma

René Roy

Secrétaire général, Fédération des travailleurs
et travailleuses du Québec (FTQ)

Secrétaire du conseil d'administration
du Fonds de solidarité FTQ

Membre du comité de vérification
et des ressources humaines
d'Investissement Québec

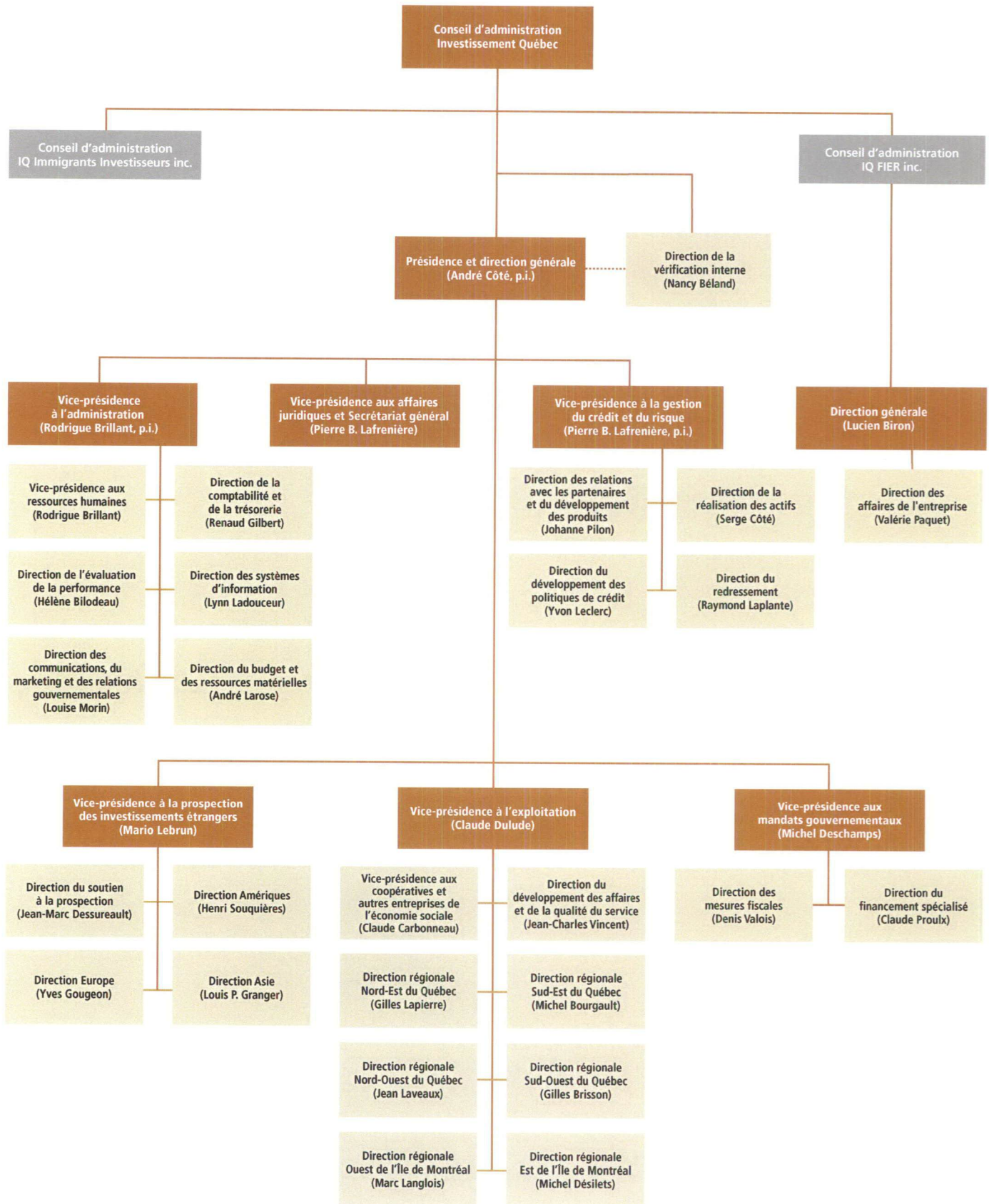
Michel R. St-Pierre

Sous-ministre, ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Membre du comité d'éthique
des administrateurs
d'Investissement Québec

Président du comité d'éthique
et de déontologie des employés
d'Investissement Québec
et de ses filiales

ORGANIGRAMME



Comités

Comité d'éthique et de déontologie des employés d'Investissement Québec et de ses filiales

Ce comité est composé de quatre membres nommés par le conseil d'administration d'Investissement Québec: Michel R. St-Pierre, président du comité et administrateur d'Investissement Québec, André Côté, président-directeur général par intérim d'Investissement Québec et M^e Pierre B. Lafrenière, secrétaire général, vice-président aux affaires juridiques et vice-président à la gestion du crédit et du risque par intérim. Au 31 mars 2006, il restait un poste à pourvoir au sein du comité.

Le code d'éthique et de déontologie à l'intention des employés a été publié dans le rapport annuel 2002-2003 de la Société. En mars 2005, il a été modifié pour que les employés remplissent une déclaration annuelle relativement à l'acquisition ou à l'aliénation de titres et d'intérêts sous embargo. En février 2006, la directive sur les cadeaux, dons, services, avantages et autres faveurs acceptables a été actualisée. Des séances d'information seront données aux employés au cours de l'exercice 2006-2007 sur le code d'éthique et de déontologie, la déclaration d'engagement envers la clientèle et la politique de traitement des plaintes à Investissement Québec. Le comité a tenu deux réunions au cours de l'exercice. Les membres du comité n'ont relevé, à leur connaissance, aucune situation contrevenant au code.

Comité d'éthique des administrateurs d'Investissement Québec

Présidé par André Côté, président-directeur général par intérim d'Investissement Québec, ce comité comprend deux autres membres désignés par le conseil d'administration de la Société: Michel R. St-Pierre, administrateur d'Investissement Québec, et M^e Pierre B. Lafrenière, secrétaire général, vice-président aux affaires juridiques et vice-président à la gestion du crédit et du risque par intérim. Aucune situation contrevenant au code d'éthique des administrateurs n'a été signalée au comité cette année.

Comité de vérification et des ressources humaines

Présidé par Léopold Beaulieu, vice-président du conseil d'administration d'Investissement Québec, ce comité est composé d'Yves Lafrance et de René Roy, membres du conseil d'administration d'Investissement Québec. André Côté, président-directeur général par intérim d'Investissement Québec, assiste aux réunions de ce comité à titre d'observateur. Le comité s'est réuni quatre fois au cours de l'année.

Comité de crédit

Conformément au règlement de la Société, ce comité est composé d'André Côté, président-directeur général par intérim d'Investissement Québec, de Claude Dulude, vice-président à l'exploitation, et de Michel Deschamps, vice-président aux mandats gouvernementaux. Il est présidé par M^e Pierre B. Lafrenière, secrétaire général, vice-président aux affaires juridiques et vice-président à la gestion du crédit et du risque par intérim. M^e Pierre B. Lafrenière agit aussi comme secrétaire du comité et M^e Pierre Chartrand, comme secrétaire adjoint. Le comité a tenu 26 séances en 2005-2006.

Comité de direction

Le comité de direction est composé de six membres: André Côté, président-directeur général par intérim d'Investissement Québec; Rodrigue Brillant, vice-président à l'administration par intérim; M^e Pierre B. Lafrenière, secrétaire général, vice-président aux affaires juridiques et vice-président à la gestion du crédit et du risque par intérim; Claude Dulude, vice-président à l'exploitation; Mario Lebrun, vice-président à la prospection des investissements étrangers; et Michel Deschamps, vice-président aux mandats gouvernementaux. Le comité s'est réuni 16 fois cette année.

Instruments de gestion

Plan d'affaires triennal

La Société dispose d'un plan d'affaires 2004-2007, approuvé par le gouvernement en 2004. Ce plan définit les stratégies, les moyens d'action, les objectifs de performance de même que la contribution du gouvernement au financement des activités de la Société.

Plan d'action

Pour réaliser son plan d'affaires triennal, la Société établit annuellement un plan d'action précisant ses objectifs et les diverses activités qu'elle compte réaliser pour les atteindre. Elle transmet son plan d'action à tous les membres du personnel au début de l'exercice.

Suivi des activités

Afin de suivre l'évolution de ses activités, de ses résultats et de ses engagements financiers et de soutenir ses décisions, la Société dispose de divers outils.

Un tableau de bord est remis chaque mois au comité de direction. Il contient des données détaillées sur tous les programmes administrés et les activités menées par la Société, y compris sur la satisfaction de la clientèle, la gestion des ressources humaines, budgétaires et matérielles, et les résultats financiers sommaires. Les membres du personnel peuvent consulter ce tableau de bord dans le site intranet de la Société.

Un tableau de bord trimestriel, qui résume les résultats des principaux indicateurs du plan d'action annuel de la Société, est présenté au comité de direction et au conseil d'administration, avec une analyse des résultats. Un suivi de l'avancement des diverses activités prévues dans le plan d'action est également préparé trimestriellement pour le comité de direction et communiqué à l'ensemble du personnel dans le site intranet de la Société.

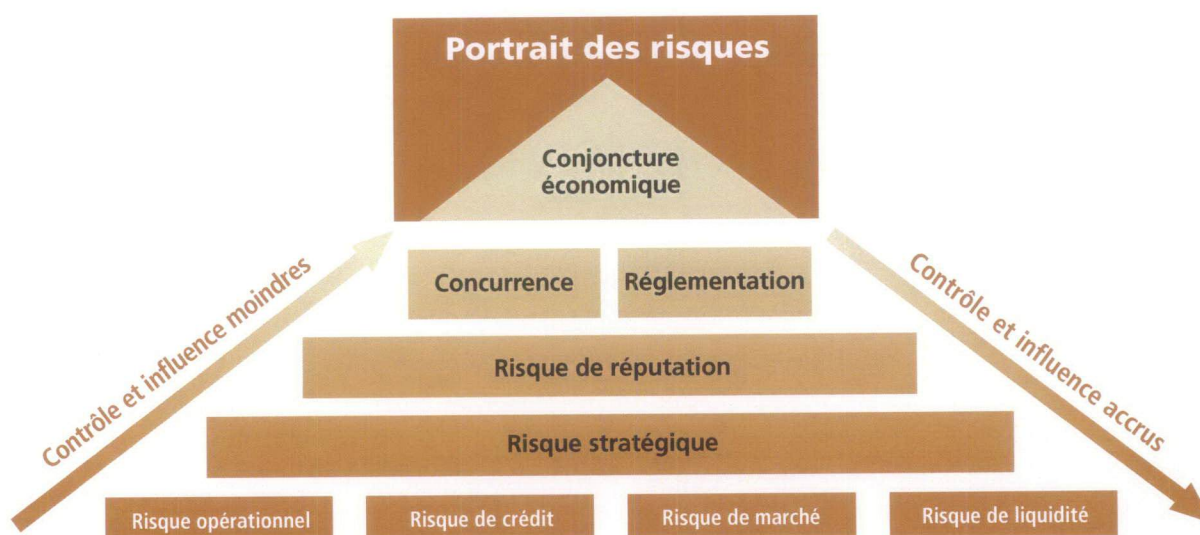
Un rapport financier trimestriel comprenant le bilan et l'état des résultats de la période, des indicateurs de performance financière, ainsi que les résultats par unité opérationnelle, est préparé à l'intention du comité de direction, du comité de vérification et des ressources humaines et du conseil d'administration.

Gestion des risques

La Société possède plusieurs outils pour gérer les risques auxquels elle est exposée de par la nature de ses activités. Elle tient à jour un portrait de ces risques, lequel permet :

- de définir et de classer les risques inhérents à ses activités ;
- d'ordonner les risques selon le niveau de contrôle et l'influence qu'elle peut exercer pour les gérer.

La pyramide ci-dessous présente les grandes catégories de risques de la Société.



La conjoncture économique, la concurrence ainsi que la réglementation constituent des risques inhérents aux activités d'Investissement Québec, sur lesquels elle exerce peu de contrôle et d'influence.

La Société dispose, par contre, de plusieurs instruments pour gérer les risques auxquels elle est exposée. En effet, le comité de direction a adopté un plan d'action triennal pour gérer les risques suivants : stratégique, de réputation, opérationnel, de crédit, de marché et de liquidité. Plusieurs présentations sur la gestion des risques ont par ailleurs été organisées pour les employés, cette année.

Risque stratégique

Le risque stratégique correspond au risque de pertes ou de coûts liés au plan d'affaires de la Société (mission, vision, enjeux, culture et valeurs, ressources humaines et compétences).

Pour gérer le risque stratégique, le conseil d'administration et le comité de direction veillent à la bonne marche d'Investissement Québec, dans le meilleur intérêt de ses clients, de ses partenaires, de son personnel et du gouvernement, en s'appuyant sur des principes de saine gestion et de régie d'entreprise et en utilisant les instruments de gestion de la Société ainsi que les sondages sur la satisfaction de la clientèle et des partenaires et sur la mobilisation du personnel.

Risque de réputation

Le risque de réputation correspond au risque que l'image et la crédibilité de la Société soient ternies, ainsi qu'au risque que la Société n'accomplisse pas sa mission ou ne respecte pas ses orientations.

À cet égard, la Société dispose de plusieurs moyens, dont un plan de communication et des outils avec lesquels elle gère déjà ses risques stratégique et opérationnel.

Risque opérationnel

Il s'agit du risque que la Société subisse une perte en raison d'une erreur humaine ou encore d'une insuffisance ou de la défaillance des systèmes et des processus. Pour gérer ce risque, la Société utilise plusieurs moyens, dont l'établissement et le suivi de procédures en matière de processus d'information, d'interventions financières et de gestion des ressources humaines. Plus particulièrement, ces mesures touchent :

- la délégation de pouvoir et la séparation des tâches ;
- la production rapide d'une information de gestion fiable, tels les tableaux de bord ;
- la sécurité physique et logique des systèmes et des données informatiques ;
- le processus de planification de la reprise des activités ;
- la compétence et la formation du personnel ;
- les couvertures d'assurances et la protection appropriée des biens matériels et des locaux.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, elle dispose de moyens favorisant une prise de décision éclairée lors de l'analyse et de l'autorisation d'une intervention financière. Un suivi systématique des interventions financières est effectué, y compris l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de l'entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celle-ci, une révision trimestrielle de la catégorie de risque afin de déterminer la provision pour pertes et, dans le cas des comptes en difficulté, une mise à jour de la valeur des sûretés.

La Société utilise un système de classification des entreprises selon le risque qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque, facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et du cours des actions entraînent des pertes. Pour la Société, le risque de marché découle essentiellement des fluctuations des taux d'intérêt. À cet égard, elle a recours à des stratégies d'appariement naturel et synthétique entre les structures de taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif. La structure des actifs financiers est prise en compte lorsque la Société contracte des emprunts, de façon à profiter des possibilités d'appariement naturel disponibles. La Société complète l'appariement de ses éléments d'actif et de passif à l'aide de produits dérivés. Ce mode d'opération est encadré par une politique de gestion du risque de taux d'intérêt. En janvier 2006, la Société a adopté un plan d'action pour la gestion du risque de taux d'intérêt et a terminé l'analyse préliminaire de ce risque au cours de l'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé aux difficultés que pourrait éprouver la Société à obtenir des capitaux à coût raisonnable, en raison du manque de disponibilité des capitaux sur les marchés ou d'événements ponctuels ou conjoncturels. Le risque de liquidité découle également des difficultés que pourrait éprouver la Société à liquider, le cas échéant, certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

La gestion de ce risque est encadrée par une politique globale de financement. La Société maintient une diversité de sources de financement et dispose d'un programme d'emprunts, tant à court terme qu'à long terme, auprès du ministre des Finances du Québec, à titre de gestionnaire du Fonds de financement.

De plus, des ententes d'emprunts à court terme ont été conclues avec des institutions financières. Les montants autorisés en vertu de ces programmes et de ces ententes sont établis de façon à parer aux imprévus.

Ressources humaines

Effectif

Au cours de l'exercice, l'effectif de la Société est passé de 369 à 382 personnes, soit une augmentation de 3,5%. Le taux de roulement du personnel est de 4,0%, soit 15 départs en 2005-2006, comparativement à 4,9%, soit 18 départs en 2004-2005.

Évolution de l'effectif ⁽¹⁾

Catégorie d'emplois	31 mars 2006	31 mars 2005
Gestionnaires	36	37
Professionnels et professionnelles	192	181
Juristes	9	10
Techniciens et techniciennes	70	62
Personnel de bureau	75	79
Total	382	369

(1) Comprend uniquement le personnel régulier.

Méthode d'évaluation du rendement

Selon la méthode d'évaluation du rendement en vigueur, tous les membres du personnel de la Société, quelle que soit leur fonction, sont soumis à une évaluation périodique selon des objectifs de rendement signifiés en début d'année. Cette année, la Société a raffiné son approche en ajoutant une rencontre d'évaluation semi-annuelle entre employés et gestionnaires, afin de créer les conditions propices à la réalisation des objectifs visés. La politique de rémunération incitative liée à cette méthode stipule également que toute progression salariale est fonction de la réalisation et du dépassement de ces objectifs.

Convention collective des professionnels

Les représentants d'Investissement Québec et du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec ont signé une convention collective en juin 2005. Cette convention prend fin le 30 juin 2009.

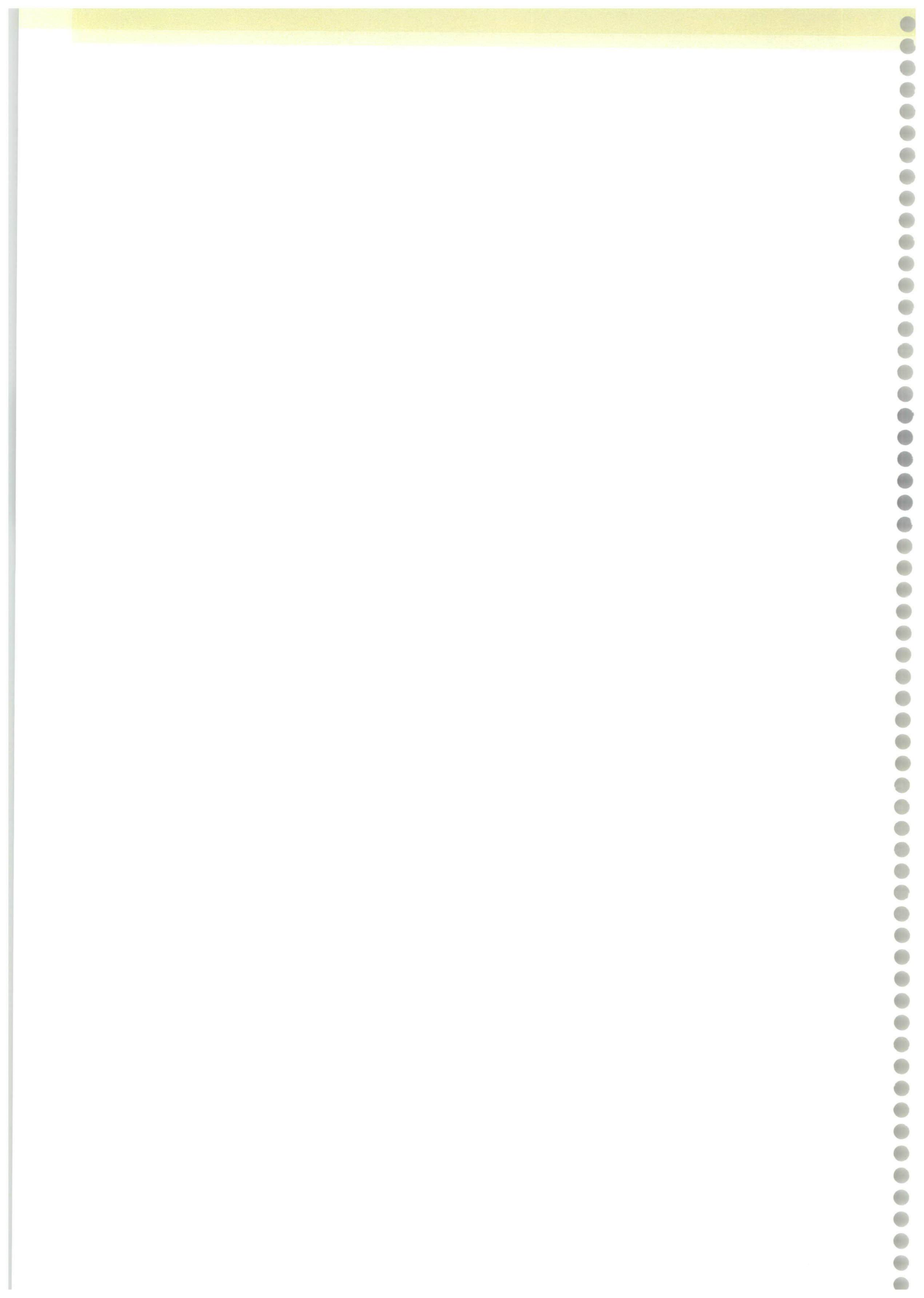


Assurer

la pérennité de son entreprise



INFORMATION FINANCIÈRE



Revue de l'activité financière par la direction

Commentaires généraux

Les états financiers consolidés de la Société regroupent les états financiers de ses filiales en propriété exclusive, soit IQ Immigrants Investisseurs inc., IQ FIER inc., 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc., 9109-3294 Québec inc. et La Financière du Québec. Ces états comprennent le bilan consolidé, les résultats consolidés, les bénéfices non répartis consolidés, les flux de trésorerie consolidés et les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

La valeur nette du portefeuille d'interventions financières de la Société, composé de prêts, d'actions, de parts et de garanties, a augmenté de 21 % cette année, passant de 2,7 milliards de dollars au 31 mars 2005 à 3,2 milliards au 31 mars 2006.

Les interventions financières composant le portefeuille de la Société se subdivisent en trois grandes catégories, soit les interventions dont les pertes sont assumées par le gouvernement du Québec, les interventions dont les pertes sont assumées à parts égales par le gouvernement et par la Société et les interventions dont les pertes sont assumées entièrement par la Société. La partie du portefeuille dont les pertes sont assumées par le gouvernement et la partie dont les pertes sont assumées par la Société sont présentées distinctement dans les notes complémentaires aux états financiers.

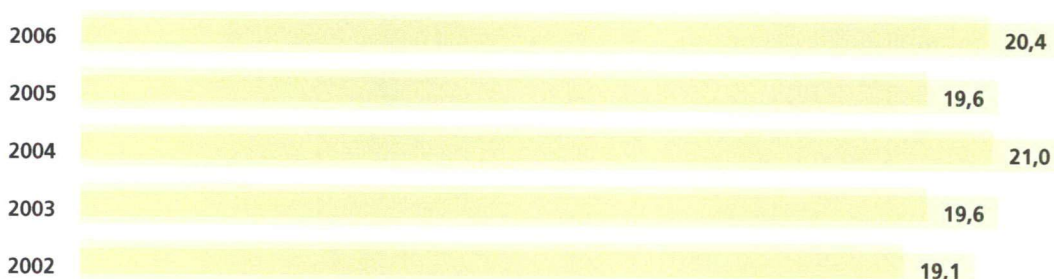
Bilan

L'actif total au 31 mars 2006 s'établit à 4,2 milliards de dollars, en hausse de 19 % par rapport au 31 mars 2005. Cette augmentation provient principalement d'une hausse des placements d'IQ Immigrants Investisseurs inc., qui sont passés de 1,7 milliard de dollars au 31 mars 2005 à 2,2 milliards au 31 mars 2006.

Par ailleurs, le solde net des garanties s'est accru substantiellement, passant de 1,6 milliard de dollars pour l'exercice précédent à 2,2 milliards.

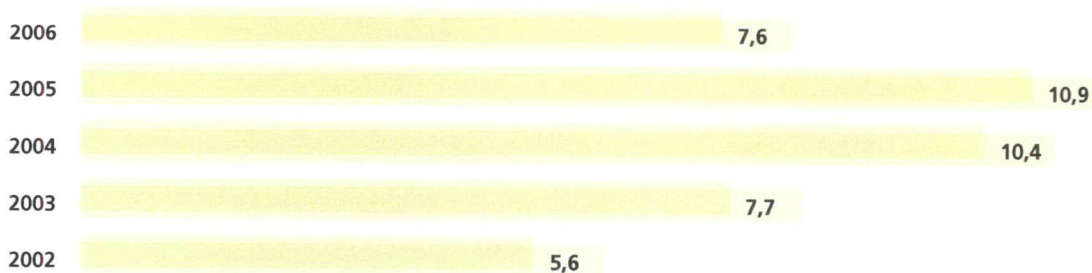
La provision cumulée pour pertes s'élève à 817,7 millions de dollars au 31 mars 2006. Exprimée en pourcentage du solde du portefeuille d'interventions financières de la Société, elle est relativement stable depuis les cinq dernières années, comme le démontre le tableau ci-dessous :

Provision cumulée pour pertes en % du portefeuille



Le ratio emprunts/capitaux propres, soit le rapport du total des emprunts à court et à long terme sur l'avoir de la Société, a évolué comme suit :

Ratio emprunts / capitaux propres



Par ailleurs, le ratio capitaux propres sur la valeur nette du portefeuille d'interventions financières dont les pertes sont assumées par la Société est passé de 1,22 au 31 mars 2005 à 1,95 au 31 mars 2006, démontrant la saine capitalisation de la Société en ce qui a trait aux risques dont elle assume les pertes.

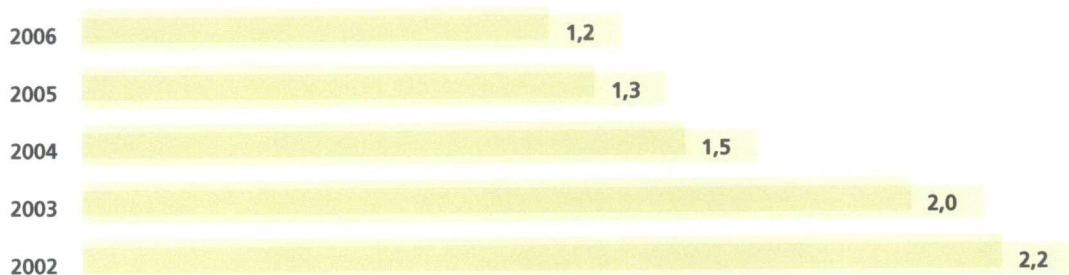
État des résultats

La Société a réalisé un revenu net de 176,8 millions de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006, par rapport à 51,8 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable, entre autres choses, à une augmentation des revenus de placement et à un gain exceptionnel sur disposition d'actions de 133,0 millions de dollars. Pour les mêmes raisons, le bénéfice net excède largement le montant de 30,6 millions prévu au plan d'affaires 2004-2007.

Par ailleurs, la dépense totale de provision pour pertes s'élève à 235,9 millions de dollars, soit 6,5 % du portefeuille d'interventions financières moyen, comparativement à 165,7 millions de dollars, soit 5,2 % du portefeuille d'interventions financières moyen de l'exercice 2004-2005. La dépense de provision pour pertes assumée par la Société, quant à elle, s'établit à 7,7 millions de dollars (2,4 % du portefeuille moyen), par rapport à 19,2 millions (5,8 % du portefeuille moyen) en 2004-2005. La Société anticipait une dépense à ce titre de 16,6 millions de dollars dans son plan d'affaires; toutefois, la situation financière des entreprises clientes a été sensiblement meilleure que prévu.

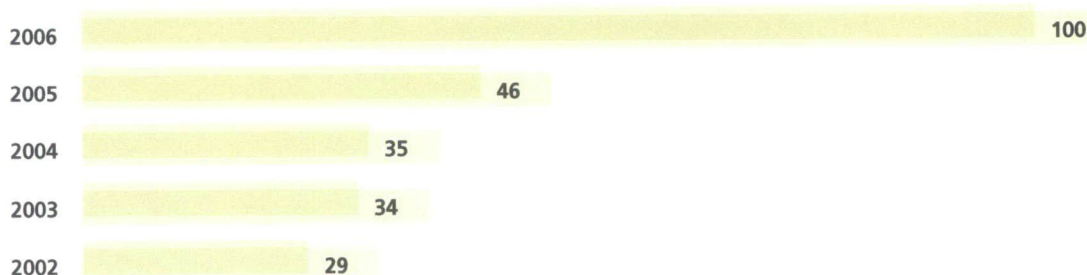
Les frais d'administration se sont élevés à 43,4 millions de dollars. Exprimés en pourcentage du solde moyen du portefeuille d'interventions financières, ils ont évolué comme suit:

Frais d'administration en % du portefeuille moyen



La contribution du gouvernement du Québec au titre des frais d'administration a été nulle en 2005-2006. Ainsi, la Société a financé ses dépenses à même ses produits d'exploitation, ce qui a fait passer le pourcentage des frais d'administration qu'elle finance de 29 % en 2001-2002 à 100 % en 2005-2006, comme l'indique le tableau suivant:

Taux d'autofinancement des frais d'administration (en %)



États financiers

Déclaration de responsabilité à l'égard des renseignements financiers

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés d'Investissement Québec et des autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité.

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Tous les renseignements financiers figurant dans le rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Le système comptable de la Société ainsi que les contrôles internes et les procédés sont conçus de façon à assurer la fiabilité des données financières et, dans une mesure raisonnable, la protection des biens contre toute perte ou utilisation non autorisée.

Le conseil d'administration, qui surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et des ressources humaines. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Par ailleurs, le comité de vérification et des ressources humaines reçoit les rapports de vérification relatifs à l'optimisation des ressources et au respect des lois et règlements.



André Côté
Président-directeur général par intérim



Rodrigue Brillant
Vice-président à l'administration par intérim

Rapport du vérificateur

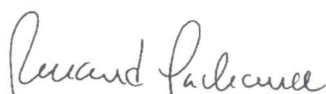
À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan consolidé d'Investissement Québec au 31 mars 2006, les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement apporté à la comptabilisation à la juste valeur des placements détenus par une filiale et expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA

Québec, le 29 mai 2006

Bilan consolidé

Au 31 mars (en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Placements temporaires (note 4)	9 608	9 588
Placements (note 5)	2 285 867	1 731 246
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 6 et 10)	737 395	744 925
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 7 et 10)	303 739	333 011
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 8 et 10)	2 464	2 744
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 10)	736 154	558 956
Autres éléments d'actif (note 11)	109 370	136 861
	4 184 597	3 517 331
PASSIF ET AVOIR		
Passif		
Chèques en circulation moins l'encaisse	–	904
Découvert bancaire	5 941	–
Emprunts à court terme (note 12)	101 900	235 900
Emprunts à long terme (note 13)	3 351 955	2 810 017
Intérêts échus et courus sur les emprunts au Fonds de financement du gouvernement du Québec	15 374	12 564
Provision cumulée pour pertes sur garanties (notes 9 et 10)	229 377	156 526
Autres éléments de passif (note 14)	24 182	22 356
	3 728 729	3 238 267
Avoir		
Avoir initial	32 944	32 944
Bénéfices non répartis	422 924	246 120
	455 868	279 064
	4 184 597	3 517 331
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 9 et 10)	2 152 918	1 570 655

Engagements de financement et d'investissement (note 27)

Autres engagements (note 28)

Éventualités (note 31)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



André Côté
Président du conseil
d'administration



Léopold Beaulieu
Vice-président du conseil
d'administration

Résultats consolidés

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2006	2005	2004
Produits liés à l'exploitation			
Revenus d'intérêt (note 15)	155 894	121 105	97 354
Honoraires de garantie	19 696	14 636	12 525
Primes au risque			
Options d'achat d'actions (note 16)	3 523	2 409	4 150
Participations aux bénéfices et primes forfaitaires	4 862	3 814	3 055
Commissions d'engagement	12 151	6 613	7 666
Autres produits (note 17)	144 405	26 984	4 868
	340 531	175 561	129 618
Charges liées à l'exploitation			
Frais d'intérêt (note 18)	38 716	35 777	36 440
Contributions financières (note 19)	62 628	52 633	56 137
Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec (note 19)	(25 162)	(31 665)	(45 382)
Honoraires d'intermédiaires financiers	32 650	26 464	17 747
Autres charges (note 20)	3 891	2 986	1 972
	112 723	86 195	66 914
Bénéfice d'exploitation avant la provision	227 808	89 366	62 704
Provision			
Provision pour pertes (note 10)	235 888	165 742	273 023
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 10)	(228 234)	(146 542)	(265 415)
	7 654	19 200	7 608
Bénéfice d'exploitation	220 154	70 166	55 096
Charges liées à l'administration			
Frais d'administration (note 21)	43 350	40 276	40 589
Honoraires d'administration – gouvernement du Québec	–	(21 946)	(26 811)
	43 350	18 330	13 778
Bénéfice net	176 804	51 836	41 318

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bénéfices non répartis consolidés

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2006	2005
Bénéfices non répartis au début	246 120	194 284
Bénéfice net	176 804	51 836
Bénéfices non répartis à la fin	422 924	246 120

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie consolidés

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2006	2005	2004
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net	176 804	51 836	41 318
Ajustements pour:			
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme	719	713	460
Amortissement de l'escompte et de la prime sur les emprunts à long terme	(1 129)	(1 129)	(1 109)
Amortissement des primes et des escomptes sur les placements	(77 310)	(52 712)	(30 373)
Amortissement des honoraires d'intermédiaires financiers reportés	24 509	16 969	9 876
Gain sur disposition d'actions et de parts	(136 437)	(17 173)	(508)
Gain sur disposition de placements	(1 165)	(887)	(504)
Moins-value non réalisée sur les placements	515	-	-
Perte de change non matérialisée sur les placements	284	629	-
Perte non matérialisée résultant de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	5 973	25	-
Virement de revenus reportés	-	-	(192)
Provision pour pertes	235 888	165 742	273 023
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(228 234)	(146 542)	(265 415)
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie définie	800	859	1 921
Perte sur disposition des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie définie	-	208	-
Quote-part des résultats – Société satellite, Canadair Québec Capital S.E.N.C.	9	-	20
	1 226	18 538	28 517
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation (note 22)	25 071	(51 843)	(12 865)
	26 297	(33 305)	15 652
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Diminution (augmentation) nette des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition	397	(397)	69 083
Acquisition de placements	(584 410)	(740 816)	(600 019)
Disposition de placements	107 456	100 916	30 524
Diminution (augmentation) nette des prêts	(86 260)	7 968	(146 283)
Diminution (augmentation) nette des actions	160 861	11 395	(300 076)
Diminution (augmentation) nette des parts	88	21 327	(236)
Primes sur instruments financiers dérivés	(5 386)	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels à durée de vie définie	(673)	(688)	(572)
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	(32 057)	(37 872)	(31 362)
	(439 984)	(638 167)	(978 941)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Diminution nette des emprunts à court terme	(134 000)	(135 000)	(28 700)
Emprunts à long terme	567 067	821 200	1 140 820
Remboursements des emprunts à long terme	(24 000)	(13 200)	(140 916)
Frais d'émission sur les emprunts à long terme reportés	-	(700)	(4 099)
	409 067	672 300	967 105
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(4 620)	828	3 816
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	8 287	7 459	3 643
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	3 667	8 287	7 459
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Encaisse	-	-	2 469
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition	9 608	9 191	4 990
Chèques en circulation moins l'encaisse	-	(904)	-
Découvert bancaire	(5 941)	-	-
	3 667	8 287	7 459
Information supplémentaire			
Intérêts payés	36 343	35 901	30 156

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2006 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. Statuts constitutifs et nature des activités

Investissement Québec est une personne morale de droit public constituée et régie par la *Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec* (L.R.Q., c. I-16.1). En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

Investissement Québec a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois. Elle centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement. Elle cherche à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Elle fait, auprès de ces derniers, la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle participe à la croissance des entreprises en favorisant, notamment, la recherche et le développement ainsi que l'exportation. Elle cherche également à conserver les investissements déjà effectués en apportant son soutien aux entreprises implantées au Québec. Elle peut aussi fournir à une entreprise, à un ministère, à un organisme du gouvernement ou à une société d'État des services techniques, notamment en matière d'analyse financière, de montage financier et de gestion de portefeuille. Investissement Québec administre tout programme d'aide financière en matière d'investissement élaboré par le gouvernement. De plus, la Société administre la *Loi sur les Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise* (L.R.Q., c. S-29.1). La Société exécute également tout mandat que lui confie le gouvernement en vertu des articles 28 et 29 de sa loi constitutive. Elle soutient, par ses interventions financières, les entreprises québécoises ou celles qui s'établissent au Québec, principalement en leur octroyant des prêts ou en garantissant les engagements financiers qu'elles contractent auprès des institutions financières. Elle administre aussi les programmes d'aide financière découlant de la *Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif* (L.R.Q., c. A-12.1).

En vertu du projet de loi n° 68, sanctionné par l'Assemblée nationale le 13 décembre 2005, Investissement Québec a acquis les droits et assume les obligations de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, laquelle a été dissoute.

L'article 46 de la *Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec* édicte que la Société mère établit un plan d'affaires, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 22 septembre 2004 (décret n° 878-2004) et prend fin le 31 mars 2007. Le plan prévoit notamment que le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant la plupart des contributions financières et les pertes sur certaines interventions financières, selon les modalités prévues dans les programmes ou les décrets les instituant, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières dont il rembourse les pertes et en lui versant des honoraires.

2. Énoncé des principales conventions comptables

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers d'Investissement Québec et ceux de ses filiales, lesquelles sont toutes détenues en propriété exclusive, soit IQ Immigrants Investisseurs inc., IQ FIER inc., 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc., 9109-3294 Québec inc. et La Financière du Québec.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition ainsi que des chèques en circulation moins l'encaisse ou du découvert bancaire, selon le cas.

Placements

Les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont comptabilisés au coût et les escomptes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode de l'intérêt réel jusqu'à leur date d'échéance.

Les parts dans les sociétés en commandite et les participations en actions non cotées dans les commandités, sont comptabilisées à la juste valeur. En vertu de certaines ententes contractuelles, si le cumul des bénéfices nets annuels moins le cumul des pertes nettes annuelles est positif à la fin de la période de renonciation au rendement de chacune des conventions, la Société renonce à sa quote-part. En conséquence, la juste valeur des placements tient compte de cette clause. De plus, en tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, les autres commanditaires ont une option d'achat des parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6 % de rendement par année depuis leur acquisition. À compter du troisième exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, ils ont également une option d'achat pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur aux livres.

Les placements dans les sociétés satellites sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition et, le cas échéant, les escomptes et les primes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à leur date d'échéance.

Prêts, actions et parts

Les prêts, y compris les intérêts courus et à recevoir, ainsi que les actions et les parts sont comptabilisés au coût. Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes.

Lorsqu'un prêt dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec devient douteux et que les intérêts en souffrance sur le prêt excèdent trois mois, la constatation des intérêts cesse. Les intérêts encaissés sur ces prêts sont inscrits à titre de recouvrement jusqu'à concurrence du montant radié ou provisionné, puis comme revenu d'intérêt par la suite.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à la juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable est alors comptabilisée. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

La valeur comptable des prêts dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec, restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit, en prêts sans intérêt ou en actions privilégiées, est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur actualisée, attribuable au passage du temps, est comptabilisée à titre de revenu d'intérêt.

Les actions ordinaires provenant de prêts restructurés dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec sont comptabilisées selon la valeur comptable de celles-ci immédiatement après la restructuration. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la restructuration et celle des actions est imputée à la provision pour pertes. Toute diminution subséquente de la valeur comptable des actions est aussi imputée à la provision pour pertes. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente des actions, à titre de gain sur disposition d'actions de l'exercice alors en cours.

Garanties

Les garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes, sont un instrument financier hors bilan.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement. Les débours sont alors appliqués en réduction de la provision cumulée pour pertes sur garanties et le solde des garanties est réduit d'autant.

Lorsque la Société considère que des recouvrements sont raisonnablement assurés, le débours est comptabilisé à titre d'actif selon les conventions comptables applicables, selon le cas, aux prêts, aux actions ou aux parts.

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur prêts, actions, parts et les autres débiteurs liés aux interventions financières est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur de ces actifs. La provision cumulée pour pertes sur les garanties est inscrite au passif du bilan. Ces provisions représentent, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les interventions financières faisant partie de son portefeuille.

À l'exception des entreprises bénéficiant des programmes d'investissement en démarrage et redémarrage d'entreprises et des programmes d'actions d'une classe particulière, les sociétés clientes sont classées en sept catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit; la catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique.

Une de ces catégories comprend les clients insolubles. Deux autres catégories désignent les entreprises dont l'insolvabilité semble probable à court terme. Tous les prêts douteux se retrouvent dans l'une ou l'autre de ces catégories. La provision pour pertes sur les interventions financières comprises dans ces trois catégories correspond au solde de l'intervention, diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés, auquel est appliqué un pourcentage d'ajustement découlant de l'historique de recouvrement à l'égard des entreprises faisant partie de ces catégories. Lorsqu'une entreprise classée dans l'une ou l'autre de ces catégories est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement à la Société et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les quatre autres catégories de risque englobent les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société. Pour chacune de ces catégories, une provision de groupe est calculée par l'application d'un taux de provision au solde des interventions financières. Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique à l'égard du nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'un déclassement et de l'importance des pertes constatées ou devenues probables au cours d'une période précédente donnée.

Les entreprises pour lesquelles les interventions financières affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

Pour les programmes d'investissement en démarrage et redémarrage d'entreprises, une provision globale est calculée. Cette provision correspond au montant des garanties autorisées auquel est appliqué un taux basé sur l'expérience, diminué des débours de garanties dans ces programmes.

Certains prêts peuvent faire l'objet d'une exonération de remboursement selon les conditions prévues au contrat de prêt. La provision pour pertes sur ces prêts intègre les risques d'insolvabilité décrits précédemment et les risques inhérents au contrat de prêt.

Les actions d'une classe particulière sont des actions non participantes, sans dividende et sans date de rachat prévue. Ces actions font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes.

Les autres débiteurs liés aux interventions financières à des entreprises insolubles ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes.

À recevoir du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant la plupart des contributions financières et les pertes sur certaines interventions financières, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières et en lui versant des honoraires. Le solde à recevoir de ces contributions figure au poste «Autres éléments d'actif».

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Matériel informatique	33 ⅓ %
Mobilier de bureau	10 %
Améliorations locatives	10 %

Actifs incorporels à durée de vie définie

Les logiciels et le développement informatique sont comptabilisés au coût. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Ils sont amortis à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Logiciels	33 ⅓ %
Développement informatique	20 %

Frais d'émission, escomptes et primes sur les emprunts à long terme

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sur les emprunts à long terme sont reportés et sont amortis sur la durée de l'emprunt, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les frais d'émission sur les emprunts à long terme reportés sont inclus dans les autres éléments d'actif. Les escomptes et les primes reportés sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts auxquels ils sont associés.

Terrain détenu à des fins de décontamination

Le terrain est évalué au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Primes au risque

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société peut exiger de l'entreprise cliente une prime qui varie selon la nature du risque. La prime sous forme d'options d'achat d'actions, qui est un instrument financier dérivé, est comptabilisée à la juste valeur. La prime sous forme de participation aux bénéfices est encaissable et comptabilisée au plus tard six mois après la fin de l'exercice financier de l'entreprise. La prime forfaitaire est comptabilisée au moment où elle devient exigible selon le contrat.

Les options d'achat d'actions ayant une juste valeur positive figurent sous la rubrique « Autres éléments d'actif ».

Les gains sur disposition d'actions acquises à la suite de l'exercice d'une option sont présentés sous la rubrique « Primes au risque – options d'achat d'actions » des résultats de la Société.

Contributions financières

Les contributions financières sont constituées de contributions financières non remboursables et de contributions financières à remboursement conditionnel.

Les contributions financières sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société en a autorisé le déboursement. La Société juge alors acquise la contribution correspondante du gouvernement du Québec pour les contributions financières que celui-ci assume, et celle-ci est comptabilisée au cours de ce même exercice.

Les recouvrements ultérieurs de contributions financières à remboursement conditionnel sont inscrits dans les résultats de l'exercice alors en cours. Le remboursement au gouvernement du Québec qui s'applique est également inscrit dans les résultats de l'exercice alors en cours.

Les contributions financières à Emploi-Québec en vertu du « Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi » sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel Emploi-Québec en a effectué la réclamation à la Société.

Honoraires d'intermédiaires financiers

La Société verse, par l'entremise d'une de ses filiales, des honoraires à des intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable ainsi que pour la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur.

Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur et les honoraires relatifs à la recherche d'une entreprise à recommander sont comptabilisés lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur sont reportés et virés aux résultats sur une période correspondant à la durée des placements, soit cinq ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les honoraires relatifs à la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur sont comptabilisés à la date de fermeture du dossier.

Instruments financiers dérivés

En plus des options d'achat d'actions qui sont incluses dans les primes au risque, la Société détient des instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt et du risque de taux de change découlant de positions figurant au bilan et hors bilan. Ces instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur et les gains ou les pertes qui en résultent sont portés aux résultats, à titre d'ajustement aux autres produits. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive figurent à l'actif, tandis que ceux qui ont une juste valeur négative figurent au passif, respectivement aux postes « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » et « Passifs liés aux instruments financiers dérivés », présentés sous les rubriques « Autres éléments d'actif » et « Autres éléments de passif ».

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires et les garanties exprimées en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés aux résultats.

Régimes de retraite

La Société cotise à des régimes de retraite gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées. Toutefois, ces cotisations sont comptabilisées selon les normes comptables relatives aux régimes à cotisations déterminées, compte tenu que les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à des cotisations à titre d'employeur.

De plus, la Société a institué un régime de rentes d'appoint facultatif afin de verser à certains membres de la haute direction des prestations de retraite, en sus des prestations du régime de retraite de base. Le coût des prestations de retraite accumulées par ces derniers est établi par calculs actuariels selon la méthode des prestations déterminées au prorata des années de services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction sur le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ des salariés.

3. Modifications aux conventions comptables

Normes comptables récentes adoptées par la Société

Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

Le 1^{er} avril 2005, Investissement Québec a adopté la note d'orientation n° 15 concernant la comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés, intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (NOC-15) », qui est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2004. La NOC-15 définit une entité à détenteurs de droits variables (EDDV) comme une entité dont les capitaux propres ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel de la part d'un tiers, ou une entité dont les détenteurs de capitaux propres n'ont pas collectivement le pouvoir de prendre les décisions ou n'ont pas l'obligation d'assumer les pertes prévues ou le droit de recevoir les rendements résiduels, le cas échéant. La NOC-15 prévoit la consolidation d'une EDDV par son

principal bénéficiaire, c'est-à-dire celui qui assume la majeure partie des pertes prévues ou a la possibilité de recevoir les principaux rendements résiduels. En outre, la NOC-15 prévoit certaines informations à communiquer pour les EDDV qui ne sont pas consolidées mais dans lesquelles une entreprise détient un droit variable significatif. L'adoption de la NOC-15 n'a pas eu d'incidence sur les états financiers, ni sur la divulgation financière de la Société au 31 mars 2006.

Sociétés de placement

Le 1^{er} avril 2005, Investissement Québec a adopté la note d'orientation n° 18 concernant la comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés, intitulée « Sociétés de placement (NOC-18) », qui est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2004. En vertu de cette note d'orientation, les sociétés de placement sont tenues de comptabiliser tous les placements à la juste valeur, y compris ceux qui seraient par ailleurs consolidés ou comptabilisés selon la méthode de la valeur de consolidation. La note d'orientation fournit des critères permettant de déterminer si une société est une société de placement. Elle précise également dans quelles circonstances la société mère qui détient une société de placement ou l'investisseur qui comptabilise cette participation à la valeur de consolidation doit comptabiliser les placements de la société de placement à la juste valeur. Investissement Québec est la société mère d'une telle société de placement, soit IQ FIER inc. Investissement Québec respecte les critères pour conserver le traitement comptable des placements à la juste valeur adopté par IQ FIER inc.

Normes comptables récentes qui seront adoptées par la Société

Instruments financiers

En 2005, l'Institut canadien des comptables agréés a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » ; le chapitre 3865, intitulé « Couvertures » ; et le chapitre 1530, intitulé « Résultat étendu ». Ces normes doivent être appliquées par Investissement Québec au plus tard le 1^{er} avril 2007. Les principales incidences de ces normes sont les suivantes :

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

En vertu de cette nouvelle norme, tous les instruments financiers doivent être classés dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances et autres passifs financiers ou actifs financiers disponibles à la vente. Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction doivent être évalués à leur juste valeur, les gains et les pertes doivent être comptabilisés aux résultats. Les placements détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers doivent être évalués au coût non amorti. Les actifs financiers disponibles à la vente doivent être évalués à leur juste valeur, les gains et pertes non réalisés qui en résultent doivent être comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. La norme permet aussi de choisir de classer dans les instruments détenus à des fins de transaction, tout instrument financier au moment de sa constatation initiale.

Couvertures

Cette nouvelle norme définit les critères d'application de la comptabilité de couverture de chacune des stratégies de couverture permises : les couvertures de la juste valeur, les couvertures des flux de trésorerie et les couvertures du risque de change lié à un investissement net dans un établissement étranger autonome.

Résultat étendu

À la suite de l'adoption de ces normes, une nouvelle rubrique, intitulée « Autres éléments du résultat étendu », doit être ajoutée à l'avoir dans le bilan consolidé. Les principaux éléments de cette rubrique comprendront les gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente, les montants non réalisés liés à la conversion des devises, déduction faite des opérations de couverture, découlant des établissements étrangers autonomes et la variation de la juste valeur de la tranche efficace des instruments de couverture des flux de trésorerie.

La Société analyse présentement les incidences de la mise en application de ces nouvelles normes sur ses états financiers.

4. Placements temporaires

	2006	2005
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition :		
Acceptations bancaires, de 3,78 % à 3,83 %, échéant en avril 2006	5 003	–
Certificats de dépôt, de 3,70 % à 3,75 %, échéant en avril 2006	4 605	7 699
Bons du Trésor du Canada	–	1 492
Bons du Trésor du Canada, dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition	–	397
	9 608	9 588

5. Placements

	2006	2005
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 3,47 % à 6,01 %, échéant entre avril 2006 et mars 2011, valeur nominale de 2,3 milliards de dollars	2 071 153	1 561 067
Obligations et autres titres de créance, de 3,40 % à 11,00 %, échéant entre novembre 2006 et mars 2016, valeur nominale de 99,3 millions de dollars	103 766	102 335
Titres du marché monétaire – Fonds commun de placement	34 969	34 539
Actions et autres titres de participation	35 574	33 021
Parts de sociétés en commandite	40 331	197
Actions de sociétés agissant à titre de commandité	(3)	1
Société satellite – Canadair Québec Capital S.E.N.C., à la valeur de consolidation	77	86
	2 285 867	1 731 246

Le montant des placements libellés en dollars américains totalise 10,3 millions en dollars canadiens au 31 mars 2006 (8,6 millions au 31 mars 2005).

L'échéancier des placements se détaille comme suit :

2007	188 774
2008	332 616
2009	528 987
2010	656 921
2011 et au-delà	507 952
	2 215 250
Aucune échéance	70 617
	2 285 867

6. Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes

	2006			2005
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Prêts				
Portant intérêt				
Taux fixe ⁽¹⁾	4 776	155 213	159 989	142 351
Taux variable ⁽²⁾	39 331	356 054	395 385	180 098
	44 107	511 267	555 374	322 449
Sans intérêt	89	394 518	394 607	414 047
Restructurés	1 691	–	1 691	2 016
Douteux	31 161	272 671	303 832	430 732
	77 048	1 178 456	1 255 504	1 169 244
Provision cumulée pour pertes				
Prêts portant intérêt	(9 628)	(147 264)	(156 892)	(48 144)
Prêts sans intérêt	(18)	(87 772)	(87 790)	(61 461)
Prêts restructurés	(1 331)	–	(1 331)	(1 382)
Prêts douteux	(25 434)	(246 662)	(272 096)	(313 332)
	(36 411)	(481 698)	(518 109)	(424 319)
	40 637	696 758	737 395	744 925
Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit:				
Moins d'un an	19 460	148 875	168 335	148 821
De 1 à 2 ans	13 315	58 864	72 179	149 703
De 2 à 3 ans	9 062	64 666	73 728	98 401
De 3 à 4 ans	9 266	77 583	86 849	99 372
De 4 à 5 ans	7 269	150 297	157 566	106 496
De 5 à 10 ans	18 456	436 629	455 085	426 327
De 10 à 20 ans	220	182 712	182 932	140 124
Plus de 20 ans	–	58 830	58 830	–
	77 048	1 178 456	1 255 504	1 169 244

(1) Les taux d'intérêt fixes se situent entre 2,75% et 15,00% au 31 mars 2006 (entre 2,75% et 12,00% au 31 mars 2005).

(2) Le taux d'intérêt variable de la Société est de 7,00% au 31 mars 2006 (5,75% au 31 mars 2005).

7. Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes

	2006			2005
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Actions				
Ordinaires	594	25 567	26 161	29 353
Privilégiées	1 444	326 265	327 709	347 536
D'une classe particulière	–	5 018	5 018	5 972
Ordinaires provenant de prêts restructurés	243	–	243	725
Privilégiées provenant de prêts restructurés	458	–	458	427
	2 739	356 850	359 589	384 013
Provision cumulée pour pertes				
Actions ordinaires	(312)	(10 709)	(11 021)	(13 369)
Actions privilégiées	(1 114)	(38 049)	(39 163)	(30 740)
Actions d'une classe particulière	–	(5 018)	(5 018)	(5 972)
Actions ordinaires provenant de prêts restructurés	(227)	–	(227)	(580)
Actions privilégiées provenant de prêts restructurés	(421)	–	(421)	(341)
	(2 074)	(53 776)	(55 850)	(51 002)
	665	303 074	303 739	333 011
L'échéancier de rachat des actions se détaille comme suit :				
Moins d'un an	503	354	857	130
De 1 à 2 ans	22	80	102	529
De 2 à 3 ans	75	53	128	103
De 3 à 4 ans	75	53	128	128
De 4 à 5 ans	75	53	128	127
De 5 à 10 ans	120	17 567	17 687	17 800
De 10 à 20 ans	–	45 000	45 000	45 000
Plus de 20 ans	–	260 000	260 000	260 000
	870	323 160	324 030	323 817
Aucune échéance	1 869	33 690	35 559	60 196
	2 739	356 850	359 589	384 013

La Société détient des actions émises par des sociétés ouvertes. La valeur comptable de ces actions au 31 mars 2006 est de 3,1 millions de dollars (5,1 millions au 31 mars 2005). Selon les cotes en Bourse au 31 mars 2006, ces actions ont une valeur de 3,5 millions de dollars (6,0 millions au 31 mars 2005).

La Société détient une option de vente sur les actions ordinaires qu'elle possède dans une entreprise. L'option peut être exercée en partie (76,8 %) à compter de janvier 2006 et en totalité à compter de janvier 2009. Selon le prix de rachat minimal prévu au contrat, le gain résultant de l'exercice complet de cette option serait de 8,2 millions de dollars.

8. Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes

	2006			2005
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Parts				
Privilégiées de coopératives	395	2 484	2 879	3 014
D'une société en commandite	–	11 639	11 639	11 639
Privilégiées de coopératives provenant de prêts restructurés	1 031	–	1 031	984
	1 426	14 123	15 549	15 637
Provision cumulée pour pertes				
Parts privilégiées de coopératives	(320)	(889)	(1 209)	(988)
Parts d'une société en commandite	–	(11 639)	(11 639)	(11 639)
Parts privilégiées de coopératives provenant de prêts restructurés	(237)	–	(237)	(266)
	(557)	(12 528)	(13 085)	(12 893)
	869	1 595	2 464	2 744
L'échéancier de rachat des parts se détaille comme suit :				
Moins d'un an	–	71	71	304
De 1 à 2 ans	–	78	78	31
De 2 à 3 ans	–	78	78	38
De 3 à 4 ans	–	78	78	38
De 4 à 5 ans	–	78	78	38
De 5 à 10 ans	670	484	1 154	964
De 10 à 20 ans	361	337	698	344
Plus de 20 ans	–	514	514	–
	1 031	1 718	2 749	1 757
Aucune échéance	395	12 405	12 800	13 880
	1 426	14 123	15 549	15 637

9. Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes

	2006			2005
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Garanties				
D'emprunt	196 050	278 413	474 463	503 609
D'engagement financier	37 794	1 870 038	1 907 832	1 223 572
	233 844	2 148 451	2 382 295	1 727 181
Provision cumulée pour pertes				
Garanties d'emprunt	(34 542)	(48 802)	(83 344)	(99 927)
Garanties d'engagement financier	(7 797)	(138 236)	(146 033)	(56 599)
	(42 339)	(187 038)	(229 377)	(156 526)
	191 505	1 961 413	2 152 918	1 570 655
Solde des garanties réparti en fonction de leur échéance :				
Moins d'un an	39 298	38 604	77 902	95 284
De 1 à 2 ans	19 179	18 277	37 456	39 299
De 2 à 3 ans	20 389	13 853	34 242	19 604
De 3 à 4 ans	21 370	12 663	34 033	43 272
De 4 à 5 ans	33 505	49 773	83 278	43 926
De 5 à 10 ans	97 906	162 560	260 466	293 884
De 10 à 20 ans	2 197	1 852 721	1 854 918	1 191 912
	233 844	2 148 451	2 382 295	1 727 181

Le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 1,9 milliard en dollars canadiens au 31 mars 2006 (1,2 milliard au 31 mars 2005) et le montant des garanties libellées en d'autres devises s'élève à 24,6 millions en dollars canadiens au 31 mars 2006 (39,0 millions au 31 mars 2005).

10. Provision cumulée pour pertes

	2006			2005
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec ⁽¹⁾	Total	Total
Solde au début de l'exercice	85 784	558 956	644 740	646 092
Provision pour pertes ⁽²⁾	7 654	228 234	235 888	165 742
Recouvrements	289	2 689	2 978	645
Radiations ⁽³⁾	(6 138)	(39 674)	(45 812)	(89 196)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	(6 001)	(14 051)	(20 052)	(78 543)
Solde à la fin de l'exercice	81 588	736 154	817 742	644 740
La provision cumulée pour pertes se répartit comme suit:				
Prêts	36 411	481 698	518 109	424 319
Actions	2 074	53 776	55 850	51 002
Parts	557	12 528	13 085	12 893
Autres débiteurs liés aux interventions financières	207	1 114	1 321	–
Garanties	42 339	187 038	229 377	156 526
	81 588	736 154	817 742	644 740

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses entreprises clientes. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement. La provision pour pertes ne tient compte que de la valeur des sûretés et des cautions liées aux entreprises insolvables ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme. Cette valeur est de 9,9 millions de dollars au 31 mars 2006 (17,7 millions au 31 mars 2005) pour les prêts, actions et parts et de 20,5 millions de dollars (24,6 millions au 31 mars 2005) pour les garanties. Par ailleurs, la valeur des sûretés relatives aux prêts, actions et parts dans les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société est de 98,5 millions de dollars au 31 mars 2006 (100 millions au 31 mars 2005).

(1) Correspond à la « Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec » présentée à l'actif du bilan.

(2) Inclut un montant de 4,4 millions de dollars au titre de gains de change au 31 mars 2006 (3,1 millions au 31 mars 2005).

(3) Aucune radiation au titre de prêts restructurés pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 (0,8 million de dollars au 31 mars 2005).

11. Autres éléments d'actif

	2006	2005
À recevoir du gouvernement du Québec	13 338	48 171
Options d'achat d'actions	3 757	3 927
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	78 557	71 009
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	1 783	1 805
Frais d'émission sur les emprunts à long terme reportés ⁽¹⁾	4 475	5 194
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	2 186	–
Immobilisations corporelles, déduction faite de l'amortissement cumulé de 3,6 millions de dollars (3,0 millions au 31 mars 2005)	1 992	2 138
Actifs incorporels à durée de vie définie, déduction faite de l'amortissement cumulé de 6,3 millions de dollars (6,1 millions au 31 mars 2005)	623	604
Honoraires d'administration à recevoir – Apparentés	225	–
Autres débiteurs liés aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes ⁽²⁾	1 651	3 550
Autres débiteurs	783	463
	109 370	136 861

(1) Proviennent de transactions conclues avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.

(2) Autres débiteurs liés aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes

	2006		2005
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec	Total
Autres débiteurs liés aux interventions financières	764	2 208	2 972
Provision cumulée pour pertes sur autres débiteurs liés aux interventions financières (note 10)	(207)	(1 114)	(1 321)
	557	1 094	1 651
			3 550

Le montant des autres débiteurs liés aux interventions financières libellés en dollars américains totalise 0,5 million en dollars canadiens au 31 mars 2006 (0,2 million au 31 mars 2005).

12. Emprunts à court terme

	2006	2005
Acceptations bancaires – institutions financières, de 3,87 % à 3,94 %, échéant en avril et en mai 2006	37 500	127 200
Billets – institutions financières, 3,90 %, échéant en avril 2006	43 700	44 200
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec, 3,86 %, échéant en avril 2006	20 700	64 500
	101 900	235 900

En vertu des décrets 310-2002 et 311-2002, datés du 20 mars 2002, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 600 millions de dollars, et ce, jusqu'au 30 septembre 2006, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. De plus, en vertu du décret 675-2004, daté du 30 juin 2004, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation est autorisé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution des obligations découlant des emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

Au 31 mars 2006, la Société disposait de marges de crédit bancaire totalisant 10 millions de dollars, renouvelables en juillet 2006. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base du prêteur.

13. Emprunts à long terme

	2006	2005
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec:		
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,19 %, échéant en octobre 2007	75 000	75 000
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,28 %, échéant en juillet 2009	175 000	175 000
– 4,33 %, échéant en juillet 2010	28 200	28 200
– 8,00 %, échéant en décembre 2010, valeur nominale de 75,6 millions de dollars (taux effectif de 6,07 %)	80 868	81 997
– au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,15 %, échéant en octobre 2013	100 000	100 000
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,08 %, échéant en octobre 2013	60 000	60 000
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,05 %, échéant en octobre 2013 ⁽¹⁾	162 500	162 500
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,12 %, échéant en octobre 2013	134 120	134 120
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,09 %, échéant en octobre 2013 ⁽¹⁾	52 500	52 500
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,10 %, échéant entre février 2012 et mai 2014	100 000	100 000
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,21 %, échéant en juin 2032	47 500	47 500
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt, échéant entre juin et novembre 2020	44 667	–
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2006 et avril 2011 ⁽²⁾	2 291 600	1 793 200
	3 351 955	2 810 017

Le montant des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme se détaille comme suit:	
2007	184 800
2008	399 800
2009	544 000
2010	888 600
2011	633 068
2012 et au-delà	701 687
	3 351 955

En vertu des décrets 482-2002 et 483-2002, datés du 24 avril 2002 et modifiés par le décret 342-2003, daté du 5 mars 2003, la Société est autorisée à contracter des emprunts à long terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1,5 milliard de dollars, et ce, jusqu'au 30 septembre 2006, auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. De plus, en vertu du décret 675-2004, daté du 30 juin 2004, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation est autorisé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution des obligations découlant des emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

(1) La Société a la possibilité de renouveler cet emprunt, et ce, pour une période maximale de 20 ans, à compter de l'échéance de l'emprunt initial.

(2) Le paiement du capital est garanti par le Québec.

14. Autres éléments de passif

	2006	2005
Contributions financières et garanties à payer	1 077	5 203
Contributions financières à payer à Emploi-Québec	2 609	–
Revenus reportés ⁽¹⁾	3 060	2 053
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	2 603	–
Congés de maladie et vacances à payer (note 30)	10 319	9 990
Autres créiteurs ⁽²⁾	4 514	5 110
	24 182	22 356

(1) Incluent la contribution reportée du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation à la «Banque de données pour investisseurs et promoteurs», soit la somme de 50 000 dollars au 31 mars 2006 (50 000 au 31 mars 2005). Le montant des revenus reportés libellés en dollars américains totalise 1,8 million en dollars canadiens au 31 mars 2006 (1 million au 31 mars 2005).

(2) Incluent la somme de 0,2 million de dollars due à des entités apparentées au 31 mars 2006 (0,3 million au 31 mars 2005).

15. Revenus d'intérêt

	2006	2005	2004
Intérêts sur les prêts	42 710	39 143	36 940
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	79 056	54 345	30 985
Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	648	197	1 741
Contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts sur les interventions financières à rendement réduit ou nul ⁽¹⁾	33 480	27 420	27 688
	155 894	121 105	97 354

(1) Cette contribution se rapporte aux interventions financières dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec. Elle correspond à l'excédent du coût d'emprunt moyen de la Société sur le rendement de ces interventions.

16. Primes au risque – Options d'achat d'actions

	2006	2005	2004
Gain sur disposition d'options d'achat d'actions	2 220	878	331
Gain sur disposition d'actions provenant de la réalisation d'options d'achat d'actions	1 473	1 556	3 819
Perte non matérialisée résultant de la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions	(170)	(25)	–
	3 523	2 409	4 150

17. Autres produits

	2006	2005	2004
Gain sur disposition d'actions et de parts	136 437	17 173	508
Quote-part des bénéfices distribués par une société en commandite	–	70	417
Dividendes	21	3	–
Honoraires d'intéressement	3 020	2 180	1 520
Honoraires d'attestation et de certification	2 160	104	–
Revenus sur les autres placements	6 128	5 193	1 857
Gain sur disposition de placements	1 165	887	504
Moins-value non réalisée sur les placements	(515)	–	–
Perte de change non matérialisée sur les placements	(284)	(629)	–
Perte nette sur les instruments financiers dérivés	(6 346)	(107)	(511)
Autres produits provenant du gouvernement du Québec	1 667	1 885	512
Autres produits	952	225	61
	144 405	26 984	4 868

18. Frais d'intérêt

	2006	2005	2004
Intérêts sur les emprunts à long terme ⁽¹⁾	35 452	29 399	26 037
Intérêts sur les emprunts à court terme et frais bancaires ⁽²⁾	3 674	6 794	11 052
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme ⁽¹⁾	719	713	460
Amortissement de l'escompte et de la prime sur les emprunts à long terme ⁽¹⁾	(1 129)	(1 129)	(1 109)
	38 716	35 777	36 440

(1) Proviennent de transactions conclues avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.

(2) Les frais d'intérêt sur les emprunts à court terme contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'élevaient à 0,9 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 (2,1 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2005; 3,8 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2004).

19. Contributions financières

	2006		2005	2004
	Non assumées par le gouvernement du Québec	Assumées par le gouvernement du Québec ⁽¹⁾	Total	Total
Contributions financières non remboursables	34 857	27 752	62 609	51 786
Contributions financières – Emploi-Québec	2 609	–	2 609	–
Contributions financières à remboursement conditionnel	–	(2 590)	(2 590)	847
	37 466	25 162	62 628	52 633

(1) Correspond aux « Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec » présentées dans les résultats consolidés.

20. Autres charges

	2006	2005	2004
Honoraires de contre-garantie	3 020	2 180	1 520
Quote-part des résultats – Société satellite, Canadair Québec Capital S.E.N.C.	9	–	20
Autres charges	862	806	432
	3 891	2 986	1 972

21. Frais d'administration⁽¹⁾

	2006	2005	2004
Salaires et charges sociales	30 282	28 228	28 754
Loyers	2 757	2 320	2 419
Déplacements, représentation, publicité et promotion	4 001	3 489	3 375
Honoraires	989	1 056	762
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie définie	800	859	1 921
Autres	4 521	4 324	3 358
	43 350	40 276	40 589

(1) Incluent une somme de 3,9 millions de dollars qui se rapporte à des entités apparentées pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 (4,6 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2005; 3,6 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2004).

22. Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation

	2006	2005	2004
Autres éléments d'actif	34 888	(37 569)	204
Intérêts échus et courus sur les emprunts	2 810	297	6 898
Autres éléments de passif	(777)	2 186	(3 084)
Provision cumulée pour pertes	(62 886)	(167 094)	(64 875)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	51 036	150 337	47 992
	25 071	(51 843)	(12 865)

23. Instruments financiers dérivés

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société peut exiger de l'entreprise cliente une prime sous forme d'options d'achat d'actions qui varie selon la nature du risque. La Société conclut également des opérations sous forme de contrats à terme normalisés, qui portent sur l'achat ou la vente d'instruments financiers à des prix spécifiques et à des dates futures. Les contrats à terme sont négociés selon des montants normalisés à des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.

Le tableau qui suit présente la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés de la Société au 31 mars 2006, telle qu'elle est représentée par les gains non réalisés dans le cas des options d'achat d'actions et par les gains ou les pertes non réalisés en ce qui a trait aux contrats à terme.

	2006			2005
	Positif	Négatif	Montant net	Montant net
Options d'achat d'actions	3 757	–	3 757	3 927
Contrats de change – Options	2 186	–	2 186	–
Contrats de taux d'intérêt – Swaps	–	2 603	(2 603)	–
Contrats à terme boursiers	79	–	79	81
	6 022	2 603	3 419	4 008

24. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur a pour objet de déterminer approximativement à quel montant les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché pour évaluer la juste valeur de ses instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marchés ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquides, la Société mesure la juste valeur en appliquant des méthodes d'évaluation et en utilisant des hypothèses. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul de la juste valeur, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Le tableau ci-dessous indique la juste valeur des instruments financiers, y compris les dérivés figurant au bilan et hors bilan, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous. On ne présente pas, dans le tableau, la juste valeur des éléments d'actif et de passif qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels les immobilisations corporelles et les actifs incorporels à durée de vie définie, et ceux qui ne sont pas couverts par les recommandations du chapitre 3860 du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

	2006			2005		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
INSTRUMENTS FINANCIERS PORTÉS AU BILAN						
Actif						
Encaisse, découvert bancaire et placements temporaires	3 667	3 667	–	8 684	8 684	–
Placements	2 285 790	2 284 446	(1 344)	1 730 962	1 762 962	32 000
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes ⁽¹⁾	737 395	681 543	(55 852)	744 925	655 927	(88 998)
Actions et parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes ⁽¹⁾	306 203	58 668	(247 535)	335 755	81 015	(254 740)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	736 154	918 199	182 045	558 956	671 580	112 624
Options d'achat d'actions	3 757	3 757	–	3 927	3 927	–
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	2 186	2 186	–	–	–	–
Contributions du gouvernement du Québec au titre d'intérêts	–	160 970	160 970	–	134 791	134 791
Autres actifs	17 756	17 756	–	53 963	53 963	–
	4 092 908	4 131 192	38 284	3 437 172	3 372 849	(64 323)
Passif						
Emprunts	3 453 855	3 199 476	254 379	3 045 917	2 838 160	207 757
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	2 603	2 603	–	81	81	–
Autres passifs	23 574	23 548	26	22 877	22 863	14
	3 480 032	3 225 627	254 405	3 068 875	2 861 104	207 771
INSTRUMENTS FINANCIERS HORS BILAN						
Garanties ⁽²⁾	(229 377)	(290 071)	(60 694)	(156 526)	(152 544)	3 982
	(229 377)	(290 071)	(60 694)	(156 526)	(152 544)	3 982
			231 995			147 430

(1) La Société a comptabilisé les prêts, les actions et les parts à rendement réduit ou nul, déduction faite de la provision cumulée pour pertes, à une valeur supérieure à leur juste valeur. L'écart entre la valeur comptable (1 milliard de dollars) et la juste valeur (740 millions de dollars) n'entraîne pas de baisse de valeur durable mais provient plutôt de l'actualisation de ces prêts, de ces actions et de ces parts. La Société comptabilise ces derniers au coût étant donné que le gouvernement du Québec lui verse une contribution au titre d'intérêts afin de compenser le rendement réduit ou nul sur ces actifs.

(2) Les garanties sont classées comme un instrument financier hors bilan. Cependant, la valeur comptable des garanties, qui correspond au montant de la provision cumulée pour pertes sur garanties, fait partie des instruments financiers présentés au bilan de la Société.

La juste valeur des instruments financiers figurant au bilan et hors bilan a été estimée d'après les méthodes et les hypothèses suivantes :

Encaisse, chèques en circulation moins l'encaisse, placements temporaires, découvert bancaire, emprunts à court terme et autres actifs et passifs

En raison de leur échéance à court terme, la juste valeur de l'encaisse, des chèques en circulation moins l'encaisse, des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, du découvert bancaire, des emprunts à court terme et des autres actifs et passifs est considérée comme équivalente à la valeur comptable.

La juste valeur des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

La juste valeur des intérêts échus et courus échéant dans plus de trois mois est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des emprunts comportant des conditions et des risques de crédit similaires.

Placements

La juste valeur des placements en valeurs mobilières est déterminée en fonction des cours du marché. La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

Prêts

La juste valeur du portefeuille de prêts repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. La juste valeur des prêts à taux fixe, dont les remboursements sont fixes, est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt sans risque pratiqués sur le marché et en tenant compte de l'historique de pertes de la Société pour des prêts comportant des conditions et des risques de crédit semblables. La juste valeur des prêts à taux variable ou dont le taux est révisé fréquemment est réputée être égale à la valeur comptable. La juste valeur des prêts à remboursement variable ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable, compte tenu de l'incertitude relative aux montants qui seront remboursés; par conséquent, la juste valeur est considérée égale à la valeur comptable. Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée égale à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Provision cumulée pour pertes ».

Actions et parts

La juste valeur des actions et des parts est déterminée en fonction des cours du marché lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des actions privilégiées ayant une date de rachat prévue et celle des parts privilégiées de coopératives à taux fixe, dont les remboursements sont fixes, est estimée par actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt sans risque pratiqués sur le marché et en tenant compte de l'historique de pertes de la Société pour des actions et des parts comportant des conditions et des risques de crédit semblables. Dans le cas des autres titres de participation qui ne sont pas transigés sur des marchés organisés, comme la juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable, elle est réputée équivalente à la valeur comptable.

Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec

La juste valeur de la provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. Elle est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, qui correspondent aux pertes prévues sur les interventions financières, selon un historique de pertes de la Société pour des interventions financières comportant des conditions et des risques de crédit semblables, en utilisant les taux d'intérêt du gouvernement du Québec.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instrument financiers dérivés est déterminée en fonction des cours du marché lorsqu'ils sont disponibles. Dans le cas des options d'achat d'actions qui ne sont pas transigées sur des marchés organisés, la juste valeur est basée sur la valeur comptable de l'entreprise concernée.

Contributions du gouvernement du Québec au titre d'intérêts

La juste valeur des contributions du gouvernement du Québec au titre d'intérêts repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. Elle est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt du gouvernement du Québec.

Emprunts

La juste valeur des emprunts à long terme à taux fixe est déterminée d'après les cours du marché pour des titres de créance comportant des conditions et des risques de crédit similaires. La juste valeur des emprunts à long terme à taux variable est réputée être égale à la valeur comptable.

Garanties

La juste valeur du portefeuille de garanties repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. Elle est estimée par l'actualisation des honoraires de garantie et des débours de garanties anticipés, en utilisant les taux d'intérêt sans risque pratiqués sur le marché et en tenant compte de l'historique de pertes de la Société pour des garanties comportant des conditions et des risques de crédit semblables. Pour les garanties relatives aux entreprises insolubles ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, la juste valeur correspond à la provision cumulée pour pertes, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Provision cumulée pour pertes ».

25. Sensibilité au taux d'intérêt

La Société offre une gamme d'instruments financiers dont les flux de trésorerie sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie, qu'ils soient au bilan ou hors bilan, et ses effets sur les résultats financiers de la Société sont fonction des variations des taux d'intérêt.

La sensibilité de la Société aux variations des taux d'intérêt au 31 mars se détaille comme suit :

	2006						
	Taux variable	Moins de trois mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total
INSTRUMENTS FINANCIERS PORTÉS AU BILAN							
Actif							
Placements temporaires	-	9 608	-	-	-	-	9 608
<i>Taux d'intérêt réel</i>		3,8%					
Placements	-	22 200	166 573	1 979 075	7 071	110 948	2 285 867
<i>Taux d'intérêt réel</i>		5,8%	5,1%	4,2%	4,7%		
Prêts sans intérêt	-	5 969	19 767	86 006	283 149	187 970	582 861
Autres prêts, actions et parts	382 503	24 770	-	115 143	33 308	492 057	1 047 781
<i>Taux d'intérêt réel</i>		6,0%		7,8%	6,9%		
Provision cumulée pour pertes sur prêts, actions et parts	-	-	-	-	-	(587 044)	(587 044)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	-	-	-	-	-	736 154	736 154
Autres actifs	-	-	-	-	-	109 370	109 370
	382 503	62 547	186 340	2 180 224	323 528	1 049 455	4 184 597
Passif et avoir							
Découvert bancaire	-	-	-	-	-	5 941	5 941
Emprunts sans intérêt	-	21 600	163 200	2 106 400	45 067	-	2 336 267
Emprunts portant intérêt	-	1 008 520	-	109 068	-	-	1 117 588
<i>Taux d'intérêt réel</i>		3,9%		5,6%			
Autres passifs	-	(55 316)	-	-	57 919	266 330	268 933
Avoir	-	-	-	-	-	455 868	455 868
	-	974 804	163 200	2 215 468	102 986	728 139	4 184 597
Écart de sensibilité	382 503	(912 257)	23 140	(35 244)	220 542	321 316	-
INSTRUMENTS FINANCIERS HORS BILAN							
Garanties	-	-	-	-	-	2 152 918	2 152 918
Écart de sensibilité	-	-	-	-	-	(2 152 918)	(2 152 918)
Total	382 503	(912 257)	23 140	(35 244)	220 542	(1 831 602)	(2 152 918)
2005							
Instruments financiers portés au bilan	180 214	(1 029 764)	(78 112)	63 711	228 152	635 799	-
Instruments financiers hors bilan	-	-	-	-	-	(1 570 655)	(1 570 655)
Total	180 214	(1 029 764)	(78 112)	63 711	228 152	(934 856)	(1 570 655)

Le taux d'intérêt réel représente le taux d'intérêt effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification du taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

26. Concentration du risque de crédit lié aux interventions financières

	2006			2005		
	Prêts, actions, parts et autres débiteurs, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	Prêts, actions, parts et autres débiteurs, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec
Par secteur d'activité:						
Entreprises du secteur primaire	7 496	6 327	39 123	14 386	6 529	29 397
Entreprises du secteur secondaire						
Matériel de transport	163 981	1 776 654	210 157	167 032	1 220 812	59 851
Papier	253 862	2 924	207 821	265 131	2 398	189 208
Métaux de 1 ^{re} transformation et produits métalliques	323 090	25 307	30 942	342 567	19 791	31 112
Autres	178 226	137 140	127 956	171 137	128 124	142 908
	919 159	1 942 025	576 876	945 867	1 371 125	423 079
Entreprises du secteur tertiaire	118 594	204 566	120 155	120 427	193 001	106 480
	1 045 249	2 152 918	736 154	1 080 680	1 570 655	558 956
Auprès du gouvernement du Québec:						
Interventions financières dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	1 002 521	1 961 413	736 154	1 035 230	1 387 138	558 956

27. Engagements de financement et d'investissement

Les engagements de financement de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-dessous et sont regroupés en deux volets. Le premier représente les ententes de financement autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second comprend les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les actions et les parts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir, sous forme de parts de sociétés en commandite, une somme maximale de 288 millions de dollars comme suit : jusqu'à 156 millions pour soutenir la création de FIER-Régions ; jusqu'à 90 millions dans le fonds commun du FIER Partenaires et jusqu'à concurrence de 42 millions pour la mise en place de Fonds-Soutien.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie car plusieurs de ceux-ci expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

			2006	2005
	Pertes non remboursées et contributions non assumées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées et contributions assumées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Engagements sur les ententes de financement autorisées qui ne sont pas encore acceptées par les clients				
Prêts	4 161	15 953	20 114	166 835
Garanties	6 506	6 506	13 012	1 065 127
Contributions financières	2 062	11 595	13 657	42 283
	12 729	34 054	46 783	1 274 245
Engagements sur les ententes de financement acceptées par les clients				
Prêts	7 288	319 521	326 809	239 851
Garanties	71 512	452 762	524 274	148 448
Contributions financières	138 327	120 848	259 175	429 203
	217 127	893 131	1 110 258	817 502
Engagements d'investissement sous forme de parts de sociétés en commandite				
FIER-Régions	–	104 752	104 752	20 000
FIER Partenaires, s.e.c.	–	88 974	88 974	–
Fonds-Soutien	–	11 433	11 433	–
	–	205 159	205 159	20 000
	229 856	1 132 344	1 362 200	2 111 747

Le montant des engagements libellés en dollars américains totalise 62 835 dollars canadiens au 31 mars 2006 (0,3 million au 31 mars 2005).

28. Autres engagements

La Société s'est engagée à verser des honoraires de 24,3 millions de dollars au 31 mars 2006 (17,6 millions au 31 mars 2005) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander et pour la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

La Société s'est engagée à verser des contributions financières en vertu du «Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi», administré par Emploi-Québec et destiné aux entreprises. De plus, elle s'est engagée à verser des contributions financières liées aux activités de promotion de l'immigration d'affaires par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Au 31 mars 2006, le montant non utilisé de ces contributions était de 1,7 million de dollars.

29. Régimes de retraite

Les membres du personnel d'Investissement Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Les obligations d'Investissement Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. Les cotisations d'Investissement Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1,4 million de dollars (1 million pour l'exercice terminé le 31 mars 2005; 0,9 million pour l'exercice terminé le 31 mars 2004).

Les responsabilités de l'employeur à l'égard du régime de rentes d'appoint consistent à assumer entièrement les prestations au moment de la retraite du bénéficiaire. Ainsi, aucune cotisation n'est payée par les employés ni par l'employeur. Au 31 mars 2006, les obligations de l'employeur s'élèvent à 0,1 million de dollars (0,1 million au 31 mars 2005) et figurent au poste «Autres éléments de passif». La Société n'a imputé aucun coût aux résultats des exercices terminés le 31 mars 2006 et le 31 mars 2005 (0,1 million pour l'exercice terminé le 31 mars 2004). Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Société pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes : le taux de rendement prévu du régime est de 6,75 % et le taux de croissance de la rémunération est de 4,00 %.

30. Congés de maladie et vacances à payer

	2006	2005
Solde au début de l'exercice	9 990	9 863
Charge de l'exercice	3 198	2 133
Montants versés au cours de l'exercice	(2 869)	(2 006)
Solde à la fin de l'exercice	10 319	9 990

31. Éventualités

En vertu du décret 1393-2001 du gouvernement du Québec daté du 21 novembre 2001, 9109-3294 Québec inc., filiale d'Investissement Québec, a fait l'acquisition, en décembre 2001, d'un terrain affecté de pollution pour le prix de un dollar. Investissement Québec est garante, en partie, du passif environnemental de ce terrain. La Société estime que les coûts de décontamination et d'assainissement du terrain, dont elle doit prendre la charge, pourraient s'élever à 11,7 millions de dollars. Toutefois, en vertu de sa loi constitutive, les pertes qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par le gouvernement du Québec.

Au cours d'un exercice antérieur, la Société a réalisé un gain sur disposition d'actions provenant d'une option, à la suite de la vente de la totalité des actions émises par une entreprise. Dans le cadre de cette transaction, la Société s'est engagée à indemniser les actionnaires dirigeants pour les dommages ou les pertes que ces derniers pourraient subir en raison des garanties qu'ils ont données à l'acquéreur. Le montant maximal que la Société pourrait être tenue de déboursier à ce titre est de 0,6 million de dollars. Cet engagement se terminera au plus tard le 15 janvier 2007.

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de son exploitation.

32. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

33. Chiffres comparatifs

Certains chiffres des exercices 2004 et 2005 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2006.

34. Bilans d'Investissement Québec et de ses filiales

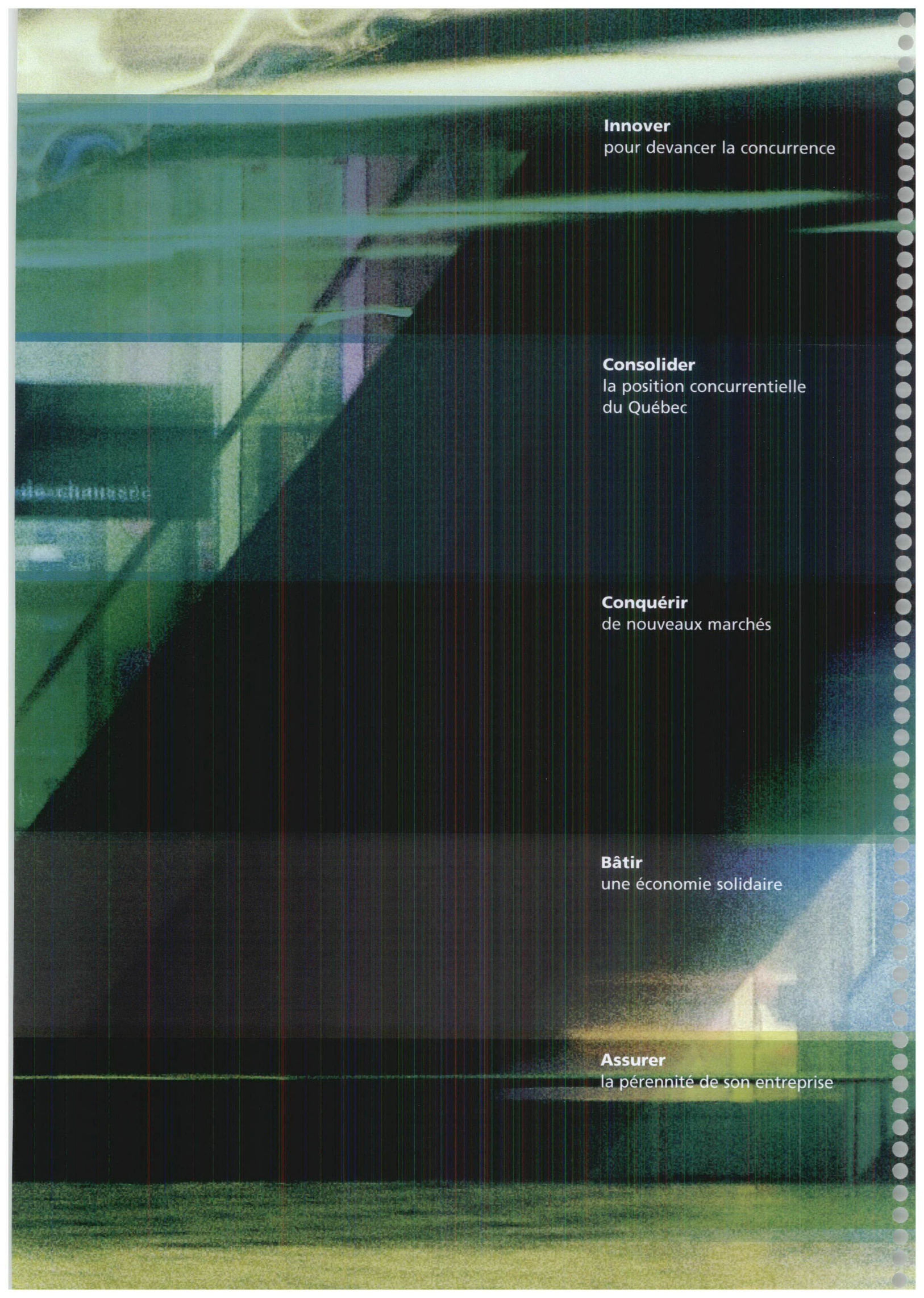
						2006	2005
	Investissement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ FIER inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications ⁽¹⁾	Total consolidé	Total consolidé
ACTIF							
Encaisse	-	44	-	4	(48)	-	-
Placements temporaires	-	2 605	7 003	-	-	9 608	9 588
Placements	-	2 245 462	40 328	77	-	2 285 867	1 731 246
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	737 395	-	-	-	-	737 395	744 925
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	303 739	-	-	-	-	303 739	333 011
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	2 464	-	-	-	-	2 464	2 744
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	736 154	-	-	-	-	736 154	558 956
Placements dans les filiales, à la valeur de consolidation	31 554	-	-	-	(31 554)	-	-
Avances à des filiales	45 030	-	-	-	(45 030)	-	-
Autres éléments d'actif	30 561	80 340	72	79	(1 682)	109 370	136 861
	1 886 897	2 328 451	47 403	160	(78 314)	4 184 597	3 517 331
PASSIF ET AVOIR							
Passif							
Chèques en circulation moins l'encaisse	-	-	2 666	-	(2 666)	-	904
Découvert bancaire	3 323	-	-	-	2 618	5 941	-
Emprunts à court terme	101 900	-	-	-	-	101 900	235 900
Emprunts à long terme	1 060 355	2 291 600	-	-	-	3 351 955	2 810 017
Intérêts échus et courus sur les emprunts	15 374	-	-	-	-	15 374	12 564
Avances de la Société mère	-	-	44 867	163	(45 030)	-	-
Provision cumulée pour pertes sur garanties	229 377	-	-	-	-	229 377	156 526
Autres éléments de passif	20 700	3 886	1 198	80	(1 682)	24 182	22 356
	1 431 029	2 295 486	48 731	243	(46 760)	3 728 729	3 238 267
Avoir							
Avoir initial et capital-actions	32 944	1	1	3	(5)	32 944	32 944
Bénéfices non répartis (déficit)	422 924	32 964	(1 329)	(86)	(31 549)	422 924	246 120
	455 868	32 965	(1 328)	(83)	(31 554)	455 868	279 064
	1 886 897	2 328 451	47 403	160	(78 314)	4 184 597	3 517 331
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	2 152 918	-	-	-	-	2 152 918	1 570 655

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.

35. Résultats d'Investissement Québec et de ses filiales

						2006	2005
	Investissement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ FIER inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications ⁽¹⁾	Total consolidé	Total consolidé
Produits liés à l'exploitation							
Revenus d'intérêt	76 341	79 241	312	–	–	155 894	121 105
Honoraires de garantie	19 696	–	–	–	–	19 696	14 636
Primes au risque							
Options d'achat d'actions	3 523	–	–	–	–	3 523	2 409
Participations aux bénéfices et primes forfaitaires	4 862	–	–	–	–	4 862	3 814
Commissions d'engagement	12 151	–	–	–	–	12 151	6 613
Honoraires – Société apparentée, IQ Immigrants Investisseurs inc.	1 203	–	–	–	(1 203)	–	–
Autres produits	137 911	7 009	(515)	–	–	144 405	26 984
	255 687	86 250	(203)	–	(1 203)	340 531	175 561
Charges liées à l'exploitation							
Frais d'intérêt	38 716	–	–	–	–	38 716	35 777
Contributions financières	25 005	37 466	–	157	–	62 628	52 633
Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec	(25 005)	–	–	(157)	–	(25 162)	(31 665)
Honoraires d'intermédiaires financiers	–	32 650	–	–	–	32 650	26 464
Honoraires pour la gestion des dossiers de contributions financières – Société mère	–	1 384	–	–	(1 384)	–	–
Autres charges	3 326	270	–	9	286	3 891	2 986
	42 042	71 770	–	9	(1 098)	112 723	86 195
Bénéfice d'exploitation avant la provision	213 645	14 480	(203)	(9)	(105)	227 808	89 366
Provision							
Provision pour pertes	235 888	–	–	–	–	235 888	165 742
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(228 234)	–	–	–	–	(228 234)	(146 542)
	7 654	–	–	–	–	7 654	19 200
Bénéfice d'exploitation	205 991	14 480	(203)	(9)	(105)	220 154	70 166
Charges liées à l'administration							
Frais d'administration	42 218	328	909	–	(105)	43 350	40 276
Honoraires d'administration – gouvernement du Québec	–	–	–	–	–	–	(21 946)
	42 218	328	909	–	(105)	43 350	18 330
Bénéfice net avant la quote-part des résultats des filiales	163 773	14 152	(1 112)	(9)	–	176 804	51 836
Quote-part des résultats des filiales	13 031	–	–	–	(13 031)	–	–
Bénéfice net	176 804	14 152	(1 112)	(9)	(13 031)	176 804	51 836

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.



Innover
pour devancer la concurrence

Consolider
la position concurrentielle
du Québec

Conquérir
de nouveaux marchés

Bâtir
une économie solidaire

Assurer
la pérennité de son entreprise



RENSEIGNEMENTS
SUPPLÉMENTAIRES



Retombées économiques

Méthodologie d'évaluation des retombées économiques

Investissement Québec procède annuellement à l'évaluation des retombées économiques et fiscales engendrées par les projets qu'elle finance. La méthodologie utilisée repose sur des simulations effectuées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) qui, à l'aide de son modèle intrant-extrant intersectoriel, reproduit d'une façon simplifiée le fonctionnement de l'économie québécoise.

En utilisant les données fournies par Investissement Québec, l'ISQ évalue en premier lieu le volet *projets* de la méthodologie, c'est-à-dire l'impact économique des dépenses des entreprises dans le cadre de la réalisation des projets que la Société a financés au cours de l'année. L'agrandissement ou la construction de bâtiments, l'achat et l'installation de machinerie ou d'équipement sont les principaux aspects dont tient compte le modèle de l'ISQ. L'évaluation exclut les offres de financement refusées par les entreprises ainsi que les crédits-acheteurs, lesquels sont simulés dans le volet *portefeuille*. Les coûts des projets sont ventilés par type de dépense : construction, équipement et machinerie, honoraires professionnels et fonds de roulement.

Puisque la réalisation de ces projets se traduit dans l'économie principalement par des activités pour les industries de la construction et de la fabrication de machinerie et d'équipement, le modèle de l'ISQ permet d'évaluer la charge de travail en années-personnes requise par ces deux industries pour assurer la réalisation des projets. Ainsi, selon les simulations de l'ISQ, les projets financés en 2005-2006 devraient représenter l'équivalent d'une charge de travail de 25 630 années-personnes pour qu'ils puissent se réaliser. Les travailleurs mobilisés (ingénieurs, architectes, travailleurs de la construction, techniciens, et autres) procureront au gouvernement du Québec, par l'impôt perçu sur leurs salaires, des recettes fiscales et parafiscales de 284,9 millions de dollars.

L'ISQ utilise par la suite les données d'Investissement Québec pour évaluer le volet *portefeuille* au 31 mars 2006 en simulant l'incidence des ventes annuelles réalisées suite à la mise en place des projets financés au cours des années passées. Le modèle de l'ISQ évalue la charge de travail que la réalisation de ces ventes représente dans l'économie ainsi que les recettes procurées au gouvernement par les salaires. Ainsi, pour l'année financière 2005-2006, les ventes totales des entreprises clientes s'élèvent à près de 34,3 milliards de dollars. La réalisation de ces ventes correspond à une charge de travail de 281 691 années-personnes et à des recettes fiscales et parafiscales de 2,5 milliards de dollars pour le gouvernement du Québec pour cette même année.

Plusieurs validations sont effectuées, notamment, pour éliminer le double comptage des entreprises ayant bénéficié de plus d'un programme. Les retombées économiques, soit les emplois, la valeur ajoutée et les recettes du gouvernement du Québec, sont présentées par programme. Étant donné la composition du portefeuille d'Investissement Québec, le niveau des retombées économiques varie d'une année à l'autre en fonction, d'une part, de l'évolution du portefeuille (entrées et sorties d'entreprises) et, d'autre part, de la performance des entreprises financées ou de la conjoncture économique.

Attribution des retombées à Investissement Québec

La Société ne s'attribue pas entièrement les recettes fiscales et parafiscales engendrées par les projets d'investissements et les ventes de ses clients. En effet, puisque ses interventions doivent être complémentaires à celles des institutions financières, le modèle d'attribution ne comptabilise que la partie de ces retombées générée par les entreprises dont la structure financière dépasse le seuil de risque habituellement toléré par les institutions prêteuses. Pour les outils de développement économique, tels que les programmes FAIRE, PASI et les mandats gouvernementaux, les retombées sont attribuées à Investissement Québec en proportion de la probabilité que les projets soutenus ne se réalisent pas sans son intervention ou qu'ils se réalisent à l'extérieur du Québec.

Dans tous les cas, les retombées sont pondérées par divers critères pour n'attribuer à Investissement Québec que les projets susceptibles de procurer un gain net à l'économie, sans tenir compte des projets qui n'entraînent qu'un simple déplacement de l'activité économique au Québec. Ainsi, pour l'année financière 2005-2006, 28 % des recettes totales provenant de la réalisation des projets, soit 78,5 millions de dollars, seraient attribuables aux interventions d'Investissement Québec de même que 27 % des recettes totales reliées aux ventes, soit 664,6 millions de dollars. Les recettes totales attribuables à Investissement Québec s'élèvent donc à 743,1 millions de dollars.

Le modèle d'attribution se base sur des évaluations objectives, fondées sur un système de cotations mettant en relation un ensemble de paramètres financiers et économiques. La méthodologie et les résultats globaux ont d'ailleurs fait l'objet de nombreuses communications, notamment à l'Association canadienne française pour l'avancement de la science en 1997 et en 1998, à l'Association canadienne d'évaluation en 1999, à l'American Chamber of Commerce Research Association (ACCRA) en 2001 et à l'Association de science régionale de langue française en 2002. L'ACCRA a d'ailleurs décerné un prix d'excellence à Investissement Québec en juin 2004 pour sa méthodologie d'évaluation des retombées économiques du Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE).

Synthèse des retombées économiques

	2005-2006	2004-2005
Retombées relatives à la réalisation des projets financés (volet projets)		
Valeur des projets simulés	2 712,4 M\$	2 022,8 M\$
Retombées économiques générées par ces projets		
Emplois (charge de travail en années-personnes)	25 630	19 944
Valeur ajoutée	1 874,6 M\$	1 170,9 M\$
Recettes du gouvernement du Québec	284,9 M\$	196,6 M\$
Retombées relatives aux ventes des entreprises en portefeuille (volet portefeuille)		
Valeur des ventes simulées	34 332,5 M\$	29 372,7 M\$
Retombées économiques générées par ces ventes		
Emplois (charge de travail en années-personnes)	281 691	241 641
Valeur ajoutée	19 624,3 M\$	17 649,0 M\$
Valeur ajoutée par emploi	69 666 \$	73 038 \$
Recettes du gouvernement du Québec	2 465,6 M\$	2 202,9 M\$
Recettes fiscales et parafiscales attribuables à Investissement Québec		
Relatives à la réalisation des projets financés (volet projets)	78,5 M\$	67,5 M\$
Relatives aux ventes des entreprises en portefeuille (volet portefeuille)	664,6 M\$	582,4 M\$
Recettes fiscales et parafiscales totales attribuables à Investissement Québec	743,1 M\$	649,9 M\$
Coûts	136,0 M\$	222,6 M\$
Ratio avantages-coûts d'Investissement Québec	5,46/1	2,92/1

Valeur des intrants par programme

Le tableau suivant présente les intrants, c'est-à-dire les données relatives aux entreprises clientes et à leurs projets qui ont été utilisées pour simuler les retombées économiques de 2005-2006.

Puisque les offres de financement refusées par les entreprises au 31 mars 2006 sont exclues, de même que le financement des crédits-acheteurs, lequel est évalué dans le volet *portefeuille*, l'évaluation des retombées économiques pour le volet *projets* porte sur 51 % de la valeur des interventions financières autorisées.

L'évaluation du volet *portefeuille* est basée sur les ventes des entreprises financées depuis 1988 et dont le dossier est encore actif et administré par la Société. N'ont été retenues que les entreprises dont les états financiers se terminaient entre le 1^{er} juillet 2004 et le 30 juin 2005 et étaient disponibles au moment de l'évaluation. Par conséquent, l'analyse de cette année porte sur un échantillon de 85 % des entreprises du portefeuille de la Société.

Valeur des intrants, 2005-2006

Programme ou volet de programme	Projets		Portefeuille		
	Valeur simulée (M\$)	Taille de l'échantillon ⁽²⁾	Ventes (M\$)	Financement autorisé	
				Total (M\$)	Échantillon (M\$)
Financement complémentaire					
Financement PME					
Production et alliance					
Investissement	203,6	97 %	2 493,2	225,4	197,6
Regroupement	68,2	96 %	703,8	28,1	26,5
Tourisme	42,1	100 %	70,3	26,3	19,5
Recherche et développement	339,5	86 %	300,2	46,1	41,4
Exportation	120,7	74 %	1 696,3	127,8	124,3
Fonds de roulement					
De croissance	14,8	97 %	416,6	17,8	17,5
Conjoncturel 1	–	–	30,8	2,2	2,2
Conjoncturel 3	–	–	523,3	35,5	35,2
De redressement	3,3	28 %	64,8	5,0	5,0
Relève	33,0	100 %	40,5	4,4	4,4
Mesures d'expérimentation	38,0	100 %	112,4	14,9	14,9
Programmes spécifiques					
Coopératives	21,2	77 %	833,5	109,5	106,6
OBNL	21,3	100 %	455,4	99,4	97,2
Déclic PME	–	–	179,7	18,7	16,6
Outils de développement économique					
Biolevier	–	–	27,7	92,5	84,5
PASI	706,0	94 %	1 294,6	36,8	28,3
FAIRE	–	–	19 147,5	1 365,2	1 327,6
Mandats gouvernementaux	547,3	100 %	4 778,1	2 352,1	2 318,1
Immigrants investisseurs	553,4	95 %	7 030,0	192,5	156,2
Total ⁽¹⁾	2 712,4	51 %	34 332,5	4 800,2	4 623,6

(1) Une même entreprise peut bénéficier de plus d'une intervention financière et ainsi être comptabilisée dans plus d'un programme ou volet de programme. Pour cette raison, le total de certaines colonnes de ce tableau ne correspond pas à la somme des montants inscrits.

(2) La taille de l'échantillon correspond à la proportion de la valeur simulée des projets sur la valeur totale des projets autorisés.

Retombées économiques par programme

Cette section présente les résultats des retombées économiques en terme d'emplois, de valeur ajoutée et de recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec.

Emplois

Le tableau ci-dessous présente l'impact économique de l'activité d'Investissement Québec en terme d'emplois, c'est-à-dire l'équivalent de la charge de travail en années-personnes nécessaire à la réalisation des projets financés en 2005-2006 par la Société ainsi qu'à la réalisation des ventes des entreprises du portefeuille pour la même période.

Emplois ⁽¹⁾ par programme ou volet de programme, 2005-2006

Programme ou volet de programme	Projets			Portefeuille		
	Directs	Indirects	Total	Directs	Indirects	Total
Financement complémentaire						
Financement PME						
Production et alliance						
Investissement	1 214	607	1 821	14 901	8 188	23 089
Regroupement	439	233	672	5 125	1 795	6 920
Tourisme	347	138	485	1 106	245	1 351
Recherche et développement	2 909	1 496	4 405	1 784	890	2 674
Exportation	845	391	1 236	10 323	5 701	16 024
Fonds de roulement						
De croissance	88	56	144	2 207	1 660	3 867
Conjoncturel 1	–	–	–	173	105	278
Conjoncturel 3	–	–	–	2 665	1 834	4 499
De redressement	20	10	30	294	173	467
Relève	177	137	314	272	120	392
Mesures d'expérimentation	190	163	353	550	297	847
Programmes spécifiques						
Coopératives	177	78	255	9 403	2 924	12 327
OBNL	185	82	267	17 050	1 214	18 264
Déclic PME	–	–	–	1 311	612	1 923
Outils de développement économique						
Biolevier	–	–	–	339	116	455
PASI	3 759	1 854	5 613	3 941	3 349	7 290
FAIRE	–	–	–	88 375	53 532	141 907
Mandats gouvernementaux	3 219	1 784	5 003	14 184	9 953	24 137
Immigrants investisseurs	3 379	1 653	5 032	38 178	23 578	61 756
Total global ⁽²⁾	16 948	8 682	25 630	182 886	98 805	281 691

Sources : Investissement Québec et Institut de la statistique du Québec

(1) Charge de travail, en années-personnes.

(2) Une même entreprise peut bénéficier de plus d'une intervention financière et ainsi être comptabilisée dans plus d'un programme ou volet de programme. Pour cette raison, le total de certaines colonnes de ce tableau ne correspond pas à la somme des montants inscrits.

Valeur ajoutée

La valeur ajoutée correspond à la rémunération totale des facteurs de production, soit les salaires et les traitements avant impôt, le revenu net des entreprises et les autres revenus bruts avant impôt. Une entreprise produit une valeur ajoutée par ses investissements, ses activités de transformation de matières premières, de biens ou de composantes à contenu québécois. La valeur ajoutée se calcule aussi à l'aide des ventes de l'entreprise et de ses fournisseurs.

Valeur ajoutée par programme ou volet de programme, 2005-2006

Programme ou volet de programme	Projets (M\$)	Portefeuille (M\$)	Productivité du portefeuille (valeur ajoutée par emploi) (\$)
Financement complémentaire			
Financement PME			
Production et alliance			
Investissement	134,7	1 576,7	68 289
Regroupement	53,6	399,4	57 718
Tourisme	31,2	57,7	42 740
Recherche et développement	269,0	180,0	67 328
Exportation	101,5	1 070,4	66 798
Fonds de roulement			
De croissance	9,6	256,5	66 336
Conjoncturel 1	–	20,9	75 144
Conjoncturel 3	–	299,9	66 657
De redressement	2,2	37,9	81 087
Relève	24,1	26,1	66 643
Mesures d'expérimentation	26,3	64,8	76 483
Programmes spécifiques			
Coopératives	15,6	610,4	49 514
OBNL	16,4	501,3	27 445
Déclic PME	–	122,2	63 534
Outils de développement économique			
Biolevier	–	22,0	48 281
PASI	447,0	595,6	81 700
FAIRE	–	10 740,3	75 686
Mandats gouvernementaux	376,9	2 524,8	104 602
Immigrants investisseurs	366,5	4 341,9	70 307
Total ⁽¹⁾	1 874,6	19 624,3	69 666

Sources : Investissement Québec et Institut de la statistique du Québec

(1) Une même entreprise peut bénéficier de plus d'une intervention financière et ainsi être comptabilisée dans plus d'un programme ou volet de programme. Pour cette raison, le total de certaines colonnes de ce tableau ne correspond pas à la somme des montants inscrits.

Recettes du gouvernement du Québec

Les retombées économiques en matière de recettes fiscales et parafiscales sont présentées dans le tableau ci-dessous. Elles sont composées de l'impôt sur les salaires et traitements et des cotisations versées à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, au Fonds des services de santé et à la Régie des rentes du Québec. L'évaluation effectuée ne tient compte que des recettes du gouvernement du Québec, sans égard aux recettes procurées aux autres gouvernements, ni aux revenus provenant de l'impôt sur les sociétés.

Recettes du gouvernement du Québec par programme ou volet de programme, 2005-2006

Programme ou volet du programme	Recettes fiscales (M\$)		Recettes parafiscales (M\$)		Total (M\$)
	Projets	Portefeuille	Projets	Portefeuille	
Financement complémentaire					
Financement PME					
Production et alliance					
Investissement	9,2	87,2	12,3	117,9	226,6
Regroupement	3,7	22,9	3,7	29,9	60,2
Tourisme	2,2	3,0	3,5	4,4	13,1
Recherche et développement	20,0	12,4	20,3	13,6	66,3
Exportation	6,9	64,7	6,2	83,7	161,5
Fonds de roulement					
De croissance	0,6	14,8	0,7	20,3	36,4
Conjoncturel 1	–	1,1	–	1,4	2,5
Conjoncturel 3	–	16,3	–	21,7	38,0
De redressement	0,2	2,3	0,2	2,5	5,2
Relève	1,8	1,4	1,6	2,2	7,0
Mesures d'expérimentation	2,0	4,3	1,9	4,4	12,6
Programmes spécifiques					
Coopératives	1,1	37,0	1,5	50,1	89,7
OBNL	1,1	12,1	1,7	33,9	48,8
Déclic PME	–	8,0	–	9,6	17,6
Outils de développement économique					
Biolevier	–	1,5	–	1,7	3,2
PASI	30,9	36,9	39,8	42,0	149,6
FAIRE	–	583,4	–	719,8	1 303,2
Mandats gouvernementaux	25,9	138,1	24,0	127,2	315,2
Immigrants investisseurs	25,5	239,0	36,4	326,2	627,1
Total⁽¹⁾	131,1	1 096,0	153,8	1 369,6	2 750,5

Sources: Investissement Québec et Institut de la statistique du Québec

(1) Une même entreprise peut bénéficier de plus d'une intervention financière et ainsi être comptabilisée dans plus d'un programme ou volet de programme. Pour cette raison, le total de certaines colonnes de ce tableau ne correspond pas à la somme des montants inscrits.

Produits financiers et mesures fiscales gérés par Investissement Québec

Financement PME

Programme servant à appuyer, au moyen d'un prêt ou d'une garantie de prêt, des projets d'investissement, d'innovation, d'alliance stratégique, d'exportation ou de transfert de propriété réalisés par des PME provenant principalement des secteurs manufacturier, de la nouvelle économie ou touristique. Il permet aussi aux entreprises qui ont besoin de liquidités de financer de façon intérimaire les crédits d'impôt auxquels elles ont droit en vertu des mesures fiscales en vigueur.

Programme favorisant le financement de l'entrepreneuriat collectif

Programme visant à favoriser la création, le maintien et le développement des entreprises de l'économie sociale, en accordant une aide financière aux organismes à but non lucratif, aux entreprises coopératives ou à leurs filiales.

Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale

Programme de soutien à la capitalisation des organismes à but non lucratif ou des entreprises coopératives.

Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI)

Programme de soutien financier visant à appuyer les projets d'investissement structurants ou stratégiques ainsi que le développement de produits au Québec dans une perspective d'accroissement de la productivité et de création d'emplois. Il permet aux entreprises de bénéficier d'une contribution financière remboursable ou non remboursable, ou d'obtenir une garantie de prêt pour réaliser leurs projets.

Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises

Programme visant à favoriser le développement économique en injectant, dans les entreprises québécoises, une partie des revenus de placement confiés par des immigrants investisseurs à IQ Immigrants Investisseurs inc., filiale d'Investissement Québec.

Crédit-acheteur

Garantie de prêt spécialement conçue pour soutenir la vente de biens par des entreprises québécoises à des entreprises étrangères.

Mesures fiscales

Évaluation des demandes d'admissibilité des entreprises et production des attestations d'admissibilité annuelles ou des certificats relatifs aux crédits d'impôt remboursables.

Fonds d'intervention économique régional (FIER)

Fonds visant à procurer aux entreprises une source de capital aux étapes du démarrage et du développement. Il vise également à soutenir la création de fonds sectoriels et à appuyer la réalisation de projets structurants, principalement en région.

Modifications survenues en cours d'année

Modifications apportées aux produits financiers et aux mesures fiscales

Financement PME, le programme d'aide au financement des entreprises, a été modifié le 29 juin 2005 pour introduire le nouveau volet Relève destiné à faciliter le transfert de propriété des entreprises en permettant de financer en partie l'acquisition d'une entreprise, au moyen d'un prêt ou d'une garantie de prêt.

Financement PME a aussi été modifié pour permettre qu'un prêt garanti par la Société puisse couvrir la totalité des dépenses directes d'un projet ainsi que le fonds de roulement nécessaire à sa réalisation. Cependant, si 100 % des dépenses peuvent maintenant faire l'objet d'un prêt, le pourcentage de garantie offert à l'institution financière partenaire ne peut excéder 75 %. Cette modification s'applique aux volets de financement à terme du programme Financement PME : alliance stratégique, crédit à l'implantation, fonds de roulement de croissance et investissement technologique.

Le Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI) permet à Investissement Québec de contribuer, de différentes façons, à des projets d'investissement de plus de cinq millions de dollars à caractère stratégique pour l'entreprise ou structurant pour l'économie. En 2004, le seuil d'admissibilité a été élargi pour inclure les projets de 500 000 dollars et plus réalisés par des entreprises des secteurs du textile, de l'habillement et du cuir. Le 31 janvier 2006, le seuil d'admissibilité a de nouveau été assoupli pour inclure les entreprises de certains secteurs des produits du bois installées dans les régions ressources et les MRC de Pontiac, Antoine-Labelle et La-Vallée-de-la-Gatineau.

En mars 2005, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a mis en vigueur le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME), dont le budget annuel correspond à 4 % des revenus de placement du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises, géré par la filiale IQ Immigrants Investisseurs. Emploi-Québec administre ce nouveau programme auprès des employeurs et des immigrants, alors qu'Investissement Québec participe à sa promotion.

En ce qui a trait aux mesures fiscales, le gouvernement a instauré un crédit d'impôt remboursable à l'égard de grands projets créateurs d'emplois dans son Discours sur le budget 2005-2006 et a confié la gestion des attestations d'admissibilité à Investissement Québec. Cette mesure, en vigueur jusqu'en décembre 2016, vise à consolider le développement des technologies de l'information dans l'ensemble du Québec et à encourager l'implantation et l'expansion des entreprises qui réalisent de grands contrats liés au développement et à la fourniture de produits et de services dans le secteur des affaires électroniques, de l'exploitation de solutions d'affaires électroniques et de l'administration d'un centre de contacts-clients.

Enfin, le moratoire sur l'accréditation des sociétés de placement dans l'entreprise québécoise (SPEQ) est toujours en vigueur.

Le Discours sur le budget prononcé le 23 mars 2006 a par ailleurs apporté quelques nouveautés. Tout d'abord, afin de soutenir l'investissement et la modernisation des usines du secteur forestier, principalement les scieries et les usines de pâtes et papiers, une enveloppe de prêts de 425 millions de dollars sera mise à leur disposition. De plus, la Société pourra financer les crédits d'impôt remboursables pour la construction et la réfection majeure de chemins d'accès et de ponts en milieu forestier correspondant à 40 % du montant des dépenses engagées avant le 1^{er} janvier 2011.

De plus, pour compléter la mise en place des FIER-Régions, la contribution gouvernementale passera de 156 millions de dollars à 186 millions de dollars ; l'augmentation sera prioritairement attribuée aux six régions administratives n'ayant pas de fonds actuellement, soit la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, l'Outaouais, le Centre-du-Québec, les Laurentides, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec.

Enfin, le gouvernement du Québec a transféré à Investissement Québec la responsabilité de désigner la superficie maximale et l'emplacement de chacun des quatre centres de développement des biotechnologies.

Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration

Conformément au décret 824-98 sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté par le gouvernement le 17 juin 1998, les membres du conseil d'administration d'Investissement Québec ont adopté un code d'éthique et de déontologie le 26 septembre 2000. Ce code contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société et de ses principes généraux de gestion.

Dispositions générales

1. Ce code s'applique à toute personne nommée membre du conseil d'administration d'Investissement Québec.
2. Les membres adhèrent et contribuent à la réalisation de la mission d'Investissement Québec, telle que décrite à l'article 25 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1), soit:

« La Société a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois.

Elle centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement, devenant dans ce domaine un interlocuteur privilégié des entreprises.

Elle cherche à stimuler l'investissement intérieur et à attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Àuprès de ceux-ci, elle fait la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle offre aux investisseurs des services d'accueil propres à les orienter efficacement dans leurs démarches auprès du gouvernement et leur fournit un soutien financier et technique.

Elle participe à la croissance des entreprises en favorisant notamment la recherche et le développement ainsi que l'exportation.

Elle cherche à assurer la conservation des investissements déjà effectués en apportant son soutien aux entreprises implantées au Québec, qui se distinguent par leur dynamisme ou leur potentiel. »
3. Le membre adhère aux valeurs et souscrit aux principes généraux de gestion qui sous-tendent l'action d'Investissement Québec, soit: le service au client d'abord, l'approche proactive, la compétence, l'engagement, l'intégrité, l'efficacité et l'efficience.

Règles de déontologie

4. Le membre qui constate, lors d'une séance du conseil d'administration ou du comité exécutif, qu'il se trouve en conflit d'intérêt, doit le dévoiler par écrit au président du conseil d'administration et s'abstenir de participer à toute délibération et décision portant sur l'objet du conflit et en conséquence, se retirer pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.
5. Le membre doit éviter de se placer dans une situation où son intérêt personnel entre en conflit avec les obligations de ses fonctions.
6. Le membre qui fournit ou dont un associé fournit des services professionnels sur honoraires ou autre contrepartie à une entreprise, doit s'abstenir pendant toute la période des services de communiquer avec le personnel d'Investissement Québec au sujet de toute opération financière impliquant cette entreprise et la Société. Cette obligation s'étend à l'année complète qui suit la fin définitive de son mandat.
7. Le membre ne peut être désigné administrateur délégué d'Investissement Québec auprès d'une entreprise.
8. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher le membre représentant ou lié à un groupe d'intérêt particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

9. Le membre est en conflit lorsque lui-même, ses descendants ou son conjoint détiennent, à sa connaissance, i) une participation dans une entreprise cliente d'Investissement Québec qui est une société fermée au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., V-1.1); ii) une participation de dix pour cent et plus du capital-actions votant dans une entreprise cliente d'Investissement Québec qui n'est pas une société fermée au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., V-1.1).
10. Le membre est en conflit lorsque le conseil est saisi d'un dossier concernant son entreprise, son concurrent, l'entreprise d'un client ou celle d'un proche ou d'un dossier d'une entreprise ayant reçu une lettre d'intention ou une lettre d'offre d'une entité dont il est l'administrateur ou l'employé.
11. Le membre ne peut accepter un cadeau ou tout autre avantage, sauf s'il est d'usage ou qu'il a une valeur modeste. Tout autre cadeau ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à Investissement Québec.
12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu d'une entreprise en relations d'affaires avec Investissement Québec, ni pour lui-même ni pour un tiers.
13. Le membre doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
14. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantage indu de ses fonctions antérieures à Investissement Québec.
15. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant Investissement Québec. Cet interdit s'étend à l'année complète qui suit la fin définitive de son mandat.
16. Un comité d'éthique composé de trois membres nommés par le conseil d'administration d'Investissement Québec est constitué. Ce comité se réunit à la demande du président du conseil d'administration d'Investissement Québec afin d'examiner toute question que lui soumet le conseil d'administration et soumet, le cas échéant, son rapport au conseil d'administration.

Déclarations relatives à divers règlements

Politique linguistique

La Société applique la Politique linguistique adoptée par le conseil d'administration le 25 septembre 2001, qui s'inspire de la Charte de la langue française, de la Politique linguistique gouvernementale, de la Politique sur les marchés publics et de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information.

Rémunération des vice-présidents

Conformément au CT 196753, la rémunération des vice-présidents d'Investissement Québec doit être rendue publique. La Société déclare que ces derniers ont été rémunérés, en 2005-2006, selon une échelle salariale dont le minimum est de 91 148 \$ et le maximum, de 171 666 \$.

Liste des points de service d'Investissement Québec

Au Québec

Anjou

7100, rue Jean-Talon Est, bureau 1250
Montréal (Québec) H1M 3S3
Téléphone: (514) 873-9292

Chandler

500, rue Daigneault, Bureau 10 A
Chandler (Québec) G0C 1K0
Téléphone: (418) 689-2549

Drummondville

1406, rue Michaud
Drummondville (Québec) J2C 7V3
Téléphone: (819) 478-9675

Gatineau

4, rue Taschereau, bureau 390
Gatineau (Québec) J8Y 2V5
Téléphone: (819) 772-3211

Laval

3030, boul. Le Carrefour, bureau 801
Laval (Québec) H7T 2P5
Téléphone: (450) 680-6161

Longueuil

1010, rue Sérigny, bureau 310
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Téléphone: (450) 928-5688

Montréal

393, rue St-Jacques, bureau 500
Montréal (Québec) H2Y 1N9
Téléphone: (514) 873-4375
1 800 461-2433

Québec

1200, route de l'Église, bureau 500
Sainte-Foy (Québec) G1V 5A3
Téléphone: (418) 643-5172
1 888 322-6466

Rimouski

70, rue St-Germain Est, bureau 100
Rimouski (Québec) G5L 7J9
Téléphone: (418) 727-3582

Rouyn-Noranda

170, Principale, bureau 202
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
Téléphone: (819) 763-3300

Saguenay

3950, boulevard Harvey, 2^e étage
Saguenay (Québec) G7X 8L6
Téléphone: (418) 695-7865

Saint-Georges

11535, 1^{re} Avenue, bureau 303
Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5
Téléphone: (418) 222-5768

Saint-Laurent

3300, boulevard de la Côte-Vertu, bureau 210
Saint-Laurent (Québec) H4R 2B7
Téléphone: (514) 873-1401

Sept-Îles

454, avenue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3A9
Téléphone: (418) 964-8160

Sherbrooke

200, rue Belvédère Nord, bureau 3.10
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone: (819) 820-3224

Trois-Rivières

100, rue Laviolette, 3^e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone: (819) 371-6012

Dans le monde

Chicago

444 N. Michigan Avenue, Suite 1900
Chicago IL 60611-3977, États-Unis
Téléphone: (312) 645-0398

Londres

59, Pall Mall
SW1Y 5JH Londres, Royaume-Uni
Téléphone: +44 20 7766-5931

Los Angeles

10940 Wilshire Boulevard, Suite 720
Los Angeles CA 90024, États-Unis
Téléphone: (310) 209-3332

Munich

Dienerstrasse 20
D-80331 Munich, Allemagne
Téléphone: +49 89 2420 8760

New York

Rockefeller Center
One Rockefeller Plaza, 26th Floor
New York NY 10020-2102, États-Unis
Téléphone: (212) 843-0976

Paris

66, rue Pergolèse
75116 Paris, France
Téléphone: +33 (0)1 42 99 61 50



INVESTISSEMENT QUÉBEC

1200, route de l'Église
Bureau 500
Sainte-Foy (Québec)
G1V 5A3

393, rue Saint-Jacques
Bureau 500
Montréal (Québec)
H2Y 1N9

1 866 870-0437
www.investquebec.com